

**Service instructeur**

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

6<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2011-4-6-1

**Service consulté**

Direction Développement Social des Territoires  
Direction de l'Autonomie  
Service Habitat et Solidarités Territoriales  
Direction de l'Architecture  
Direction des Moyens Généraux  
Direction de la Culture et du Patrimoine  
Délégation à l'Action Territorialisée  
Direction des Routes et des Transports

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012  
SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Résumé : Le Département du Haut-Rhin a de tout temps été exemplaire en matière de développement durable. Sa présence dans les domaines environnemental et social ainsi que sur des politiques volontaires et des démarches inédites telles que les GERPLAN, depuis plus de 10 ans, en témoigne. Les principales originalités du Département concernent les GERPLAN, la gestion des rivières et des barrages, une politique très volontariste sur les déchets et plus récemment sur l'énergie, ainsi que son action sociale très forte, tournée vers les territoires intégrant l'ensemble de la population et touchant toutes les générations.

Le présent rapport fait le point sur les actions menées dans le cadre du développement durable tant en interne où de nombreuses initiatives ont été mises en place qu'en externe en soutien de nos partenaires.

Le Département du Haut-Rhin a de tout temps été exemplaire en matière de développement durable. Son outil global dans ce domaine est le GERPLAN mis en œuvre depuis près de 10 ans et ayant une visée transversale sur les objectifs environnementaux du Grenelle.

Cet outil et ses résultats vous sont présentés ci-après, avant de détailler les actions spécifiques menées par le Département dans chaque finalité du développement durable.

**A. RAPPEL DE NOTIONS CLEFS ET PRESENTATION DES GERPLAN**

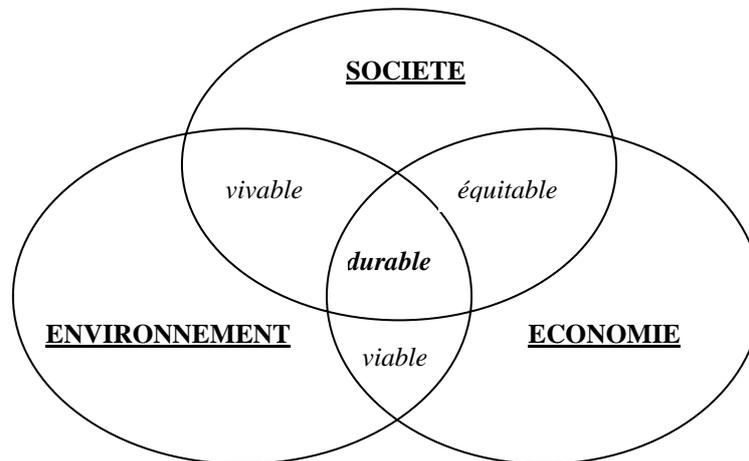
**A.1. Définition du développement durable**

« Le développement durable doit répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (rapport BRUNDTLAND, base des travaux du sommet de RIO).

Il propose une vision globale permettant de sortir de l'antagonisme économie/environnement. En effet, l'activité économique ne saurait durer et encore moins se développer sur le long terme si la nature venait à être trop gravement endommagée.

- Un schéma

L'aire d'intersection des trois sphères « Société – Economie – Environnement » constitue l'objectif d'un développement durable.



- Un slogan

*Penser globalement, agir localement.*

## **A.2. La démarche GERPLAN : un outil intercommunal au service d'un développement durable**

De par ses objectifs et les modalités de sa mise en œuvre, cette démarche répond aux 3 piliers du développement durable : Société – Economie - Environnement.

Elle répond en outre aux 4 principes suivants :

- Principe de **participation**

Des réunions multiples sont organisées dans chaque territoire, avec tous les acteurs concernés en vue de définir une vision partagée des enjeux et des actions à mener. Cette large concertation contribue par exemple à rétablir le dialogue entre agriculteurs et néo-ruraux.

A ce titre, le Conseil Général s'est vu récompenser par la Fondation de France début 2004.

- Principe de **solidarité**

Ce principe oriente les actions menées comme l'illustrent les deux exemples ci-dessous :

- Problématique d'approvisionnement en fourrage : des échanges seraient à renforcer et/ou rétablir entre agriculteurs de plaine (production de luzerne comme alternative au maïs) et ceux de montagne (en recherche d'alimentation riche en protéines et de qualité pour leur bétail).

- Préservation et réhabilitation des vergers hautes tiges : les travaux de réhabilitation et de défrichage sont régulièrement confiés à des entreprises d'insertion ; l'usage des vergers réhabilités est souvent confié à des ménages qui n'auraient pas accès autrement à du foncier de ce type ; les savoir-faire sont transmis des vieilles générations vers les nouvelles ; la transformation des fruits permet une valorisation familiale, locale et intergénérationnelle des produits issus des vergers.

- Principe de **responsabilité**

Cette notion est également prise en compte comme en témoigne l'exemple suivant :

- problématique des captages d'eau potable : modification des types de culture dans les périmètres de protection afin de garantir la qualité de la ressource en eau.

- Principe de **précaution**

Parfois délicate à distinguer du principe de prévention (on connaît le risque et sa portée), la notion de principe de précaution (on ne connaît pas de façon sûre et certaine la portée des conséquences) est aussi intégrée dans la réflexion :

- crise liée à la chrysomèle : privilégier les rotations culturales par le biais de contrats d'agriculture durable librement souscrits par les agriculteurs plutôt que de faire appel à des plants OGM résistants à ce coléoptère, mais dont l'incidence éventuelle sur le milieu environnant n'est pas connue à ce jour.
- limitation des coulées de boues par la mise en place de secteurs enherbés, de haies et accord entre les agriculteurs locaux pour diversifier les cultures dans les zones à risques repérées par le Plan de Gestion de l'Espace Rural et Périurbain (GERPLAN) ou pratique de techniques culturales sans labour ou labour simplifié.

### **A.2.1. Historique**

- Le contexte haut-rhinois

Avec une densité moyenne de près de 200 habitants/km<sup>2</sup>, concentrés pour l'essentiel en plaine et dans le piémont viticole (400 habitants/km<sup>2</sup>), le Haut-Rhin est un territoire fortement urbanisé, doté d'une agriculture performante et possédant un « paysage de ville » caractéristique. Il présente aussi de nombreux milieux naturels remarquables spécifiques de chacune des grandes unités géographiques qui le composent : chaumes primaires d'altitude, pelouses sèches du piémont, prairies humides du Ried, milieux rhénans...

Pour toutes ces raisons, l'espace haut-rhinois est rare et convoité. Les conflits d'usage y sont donc fréquents : pression urbaine sur des espaces agricoles productifs, préservation des milieux naturels et des paysages, développement de l'activité agricole, demande sociale croissante d'un cadre de vie agréable, ...

- Le constat en 2000 : une carence en matière de gestion globale de l'espace rural et périurbain

Dans ce contexte, la gestion de l'espace rural est complexe pour les décideurs locaux qui doivent assurer la préservation du patrimoine paysager et naturel, la préservation de la qualité des eaux, le maintien et l'optimisation de l'espace de travail des agriculteurs, la maîtrise du développement urbain, et au final maintenir le dialogue entre les différents acteurs et utilisateurs de l'espace, que les conflits d'intérêt peuvent séparer.

Or, en 2000, il n'existe pas d'instances de réflexion permettant de traiter simultanément à une échelle globale tous les aspects relatifs à un développement harmonieux et durable.

Devant ce constat, et pour répondre aux questions complexes de la gestion de l'espace, le Conseil Général du Haut-Rhin propose aux structures intercommunales d'établir un GERPLAN.

### **A.2.2. Elaboration**

Le GERPLAN constitue pour les collectivités un outil de planification volontaire et opérationnel favorisant une gestion durable de l'espace rural et périurbain.

Ce sont les structures intercommunales qui établissent puis mettent en œuvre le GERPLAN, avec l'appui technique et financier du Département, au terme d'une phase d'études préalables et d'un débat collectif qui associe à chaque étape de l'élaboration du GERPLAN, élus, agriculteurs, associations de protection de la nature et habitants.

Elles recensent ainsi les espaces d'intérêt collectif sur leur territoire, puis fixent les priorités et les préconisations de gestion adaptées à ces espaces (en cohérence avec les réglementations et les politiques en faveur de la préservation des milieux naturels et des paysages).

Pour mettre en œuvre concrètement ces propositions de gestion, non obligatoires, des cartes d'action sont établies à une échelle opérationnelle (1/5000<sup>e</sup>), et un recensement des outils d'aménagement les plus adaptés au contexte, ainsi que des financements potentiels, est réalisé.

### **A.2.3. Objectifs**

Les propositions de gestion du GERPLAN peuvent servir de référence en matière d'aménagement du territoire. Par exemple, elles peuvent être intégrées à la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), ou servir de guide à des travaux d'aménagement foncier.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de guide et à coordonner toutes les actions d'aménagement « classique » sur le territoire (mesures agri-environnementales, révision des Plans d'Occupation des Sols (POS) et PLU, travaux subventionnés par le Conseil Général dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc.).

Il permet également de développer des outils d'intervention originaux, adaptés au contexte local de la structure intercommunale.

Enfin, le GERPLAN permet de mobiliser tous les acteurs et ouvre un espace de dialogue entre les agriculteurs, les élus et les habitants en engageant une réflexion sur l'utilisation de l'espace, les enjeux liés à sa gestion et à son avenir.

Le GERPLAN vise ainsi à devenir un document cadre, en organisant les interventions des différents acteurs sur l'espace rural et périurbain. Un moyen de réinvestir le champ local et de responsabiliser tous ses acteurs, face aux politiques nationales ou européennes.

#### **A.2.4. Bilan à fin 2011**

- Quantitatif

27 structures intercommunales, sur les 29 que compte le Département du Haut-Rhin, se sont engagées dans la démarche (cf annexe 1) ;

347 communes sur les 377 du territoire haut-rhinois sont concernées ;

20 plans d'actions sont validés ;

450 actions ont été menées par des acteurs différents : structures intercommunales, communes, associations, agriculteurs, groupement d'agriculteurs, particuliers, entreprises (cf annexe 2) ;

5 grandes thématiques se dégagent de ces réalisations, qui participent toutes aux cinq finalités du développement durable telles que mentionnées dans le code de l'environnement :

- préservation du patrimoine naturel, de l'eau et de la biodiversité,
- amélioration du cadre de vie et du paysage,
- prévention des problèmes érosifs et hydrauliques,
- soutien à l'agriculture locale,
- développement d'un bon climat socio-économique.

12 postes d'animateurs GERPLAN sont co-financés par le Département, véritables chevilles ouvrières des structures intercommunales et relais entre échelles locale et départementale ;

12 millions d'euros ont été dépensés en 10 ans pour le financement des diagnostics, des postes d'animateurs et de la mise en œuvre des actions dont 5 millions d'euros par le Conseil Général du Haut-Rhin ;

- Qualitatif

- *Un dialogue renoué et des liens sociaux créés*

Grâce au GERPLAN, les structures intercommunales bénéficient au plus près de leurs préoccupations territoriales, d'un espace de dialogue, d'échanges et de construction avec les acteurs locaux. Ces liens se tissent au fil du temps à travers la concertation menée lors de l'élaboration des plans d'actions, les actions de communication et de promotion de la production et de la consommation locales, les actions de sensibilisation à l'environnement et de connaissance de son territoire.

La démarche GERPLAN engendre ainsi une connaissance et une reconnaissance des acteurs locaux entre eux, qui transcendent les clivages traditionnels et génèrent une dynamique de projet autour d'un territoire partagé.

- *Des partenariats actifs*

Au-delà des liens noués localement, des partenariats se sont construits entre acteurs de l'aménagement du territoire : structures intercommunales, Communes, Associations, Chambre d'Agriculture, Syndicats agricoles, Département, organismes institutionnels (Direction Départementale des Territoires (DDT), Agence Régionale de Santé (ARS)).

- *Une politique départementale environnementale et agricole cohérente*

Auparavant, aucun plan global d'action environnementale et/ou agricole n'existait pour le Département. Dès lors, le Conseil Général était amené à subventionner différents projets au fil de l'eau, sans avoir pu au préalable en analyser la pertinence.

Le GERPLAN est avant tout une politique originale où les besoins des territoires sont analysés par et avec les acteurs locaux dans le cadre d'une grille départementale. Grâce à la démarche GERPLAN, le Département dispose d'un plan départemental rassemblant toutes les actions en matière d'environnement et d'agriculture, permettant d'une part de maîtriser les coûts et les programmations, d'autre part de communiquer sur ces actions.

- *Une démarche reconnue*

Pour sa démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin a bénéficié de 365 900 € d'aide sur la période 2001-2005, au titre du programme européen Interreg III b « Sustainable Open Space » (pour le maintien des espaces ouverts durables).

Il a reçu également en 2004 un prix de reconnaissance de la Fondation de France dans le cadre de son programme « Ensemble pour gérer le territoire ».

Les sollicitations sont également nombreuses de la part d'autres collectivités françaises, d'écoles (INET, ENSAIA, INFOMA, INSA, Institut Eco-conseil, lycées agricoles, etc.), de particuliers, d'associations, pour des interventions ou l'obtention d'informations sur la démarche.

#### **A.2.5. Perspectives**

Après 10 ans d'application de la démarche GERPLAN, le Département du Haut-Rhin souhaite procéder à son évaluation au vu de :

- l'état d'avancement de la démarche,
- l'ancienneté de certains diagnostics,
- l'arrivée à échéance fin 2011 de la majorité des contrats triennaux passés entre le Département et les intercommunalités engagées pour la mise en œuvre des plans d'actions.

Cette évaluation, démarrée début juillet 2011, doit permettre :

- d'analyser les fondements et caractéristiques de la démarche,
- de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre de la démarche ainsi que les effets produits (directs et indirects),
- d'expertiser chacun des programmes et contrats GERPLAN engagés par les structures intercommunales,
- de préparer la nouvelle génération de contrats,
- de mesurer les impacts à la fois quantitatifs et qualitatifs du dispositif, en vue de procéder aux ajustements nécessaires pour améliorer la démarche dans les années à venir.

## **B. POLITIQUES SPECIFIQUES**

### **B.1. Finalité 1 : la lutte contre les changements climatiques – Maîtrise de l’Energie**

L’année 2011 a été l’occasion de poursuivre la mise en application des orientations générales de la nouvelle politique de maîtrise de l’énergie, adoptée en 2007 par le Conseil Général, tout en y intégrant les nouvelles orientations du Grenelle de l’environnement, notamment l’obligation de réaliser un Bilan Carbone et un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

#### **B.1.1. Une convergence de la politique sectorielle du Conseil Général et du Grenelle de l’Environnement**

La maîtrise de l’énergie constitue aujourd’hui un enjeu majeur pour les pouvoirs publics, sous un angle à la fois environnemental et économique : elle renvoie à la problématique du réchauffement climatique et de l’alourdissement de la facture énergétique, qui pèse à la fois sur l’économie globale et sur le budget des ménages.

Seule une implication forte de tous les acteurs institutionnels et économiques, ainsi qu’une mobilisation (éco)citoyenne, permettront d’atteindre les objectifs ambitieux, mais incontournables, fixés par la Communauté internationale. L’ampleur de l’effort à accomplir peut être illustrée par deux exemples : le « paquet énergie-climat » de l’Union européenne a fixé l’objectif des 3 x 20, à l’horizon 2020, soit -20 % des Gaz à Effet de Serre (GES), 20 % d’économies d’énergie et 20 % d’énergies renouvelables. Par ailleurs, la France affiche comme objectif de référence une division par 4 des émissions de CO2 d’ici 2050 (« facteur 4 »).

C’est pourquoi, dans le cadre des OB 2008, le 19 octobre 2007, le Conseil Général du Haut-Rhin a adopté un rapport d’orientation relatif à la maîtrise de l’énergie, qui vise à l’émergence d’une politique clairement identifiable et ambitieuse du Département en la matière, mais limitée volontairement à ses domaines de compétence. Pour décliner ces orientations en mesures concrètes, un groupe de projets relatifs aux « Energies nouvelles » a été créé.

La loi Grenelle 2, adoptée le 12 juillet 2010, donne désormais une place reconnue aux collectivités territoriales dans la lutte contre le réchauffement climatique à travers la réalisation des Plan Climat-Energie Territorial (PCET) :

- les PCET sont obligatoires pour les Régions, les Départements, les Communes et leurs regroupements de plus de 50 000 habitants. Ils doivent comprendre un plan d’économies d’énergie sur le patrimoine bâtiment, un plan de valorisation des ressources renouvelables et un plan d’action écoquartiers ou territoires durables.
- les PCET doivent être adoptés pour le 31 décembre 2012. En tenant compte des bilans des émissions de GES, ce plan définit, dans les champs de compétences respectifs de chacune des collectivités publiques :
  - les objectifs stratégiques et opérationnels de la collectivité afin d’atténuer le réchauffement climatique et de s’y adapter,
  - le programme des actions à réaliser afin, notamment, d’améliorer l’efficacité énergétique, d’augmenter la production d’énergie renouvelable et de réduire l’impact des activités en termes d’émissions de GES, conformément aux objectifs issus de la réglementation communautaire relative à l’énergie et au climat,
  - un dispositif de suivi et d’évaluation des résultats.

Il est à noter que le « Plan départemental de maîtrise de l'énergie », adopté en 2007 par le Conseil Général, et la stratégie interdépartementale avec le Conseil Général du Bas-Rhin, votée en 2008, répondent déjà aux objectifs des plans climat-énergie territoriaux.

### **B.1.2. Mise en application du Plan départemental de maîtrise de l'énergie en interne**

- Les actions du conseil Général pour réduire sa consommation d'énergie

- *La Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dans le patrimoine bâti*

La MDE dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les grosses rénovations, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles. Ces économies d'énergies diffuses peuvent être mesurées au travers des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) auxquels elles donnent droit. Ainsi, le Département a réalisé 45,4 gigawatt-heure (1 gigawatt-heure = 1 000 000 kilowatt-heure) d'économies au travers d'actions sur son propre patrimoine ou au travers de subventions éco-conditionnées.

- *La maîtrise de l'énergie dans les déplacements du Conseil Général*

- Le Parc automobile :

A l'occasion du renouvellement du marché de Locations Longue Durée à échéance en janvier 2012, le parc automobile du Conseil Général a été réduit de 20 véhicules.

Le kilométrage parcouru annuellement par le parc automobile, qui s'établissait à environ 4 millions de km en 2009, est à la baisse depuis deux ans, d'environ 200 000 km / par an, grâce à différentes actions mises en place (visioconférence, covoiturage).

20% du parc de véhicules est à l'énergie GPL, auquel il convient de rajouter 1 véhicule Hybride. Tous ces véhicules sont considérés « propres » par la loi sur l'air de 1996.

Dans le cadre de sa mission en faveur du développement de la lecture publique, la Médiathèque Départementale assure la diffusion des divers supports (livres, CD, DVD,...) sur l'ensemble des territoires ruraux grâce aux Médiabus qui sillonnent les routes haut-rhinoises à longueur d'année. Diverses formations ont été suivies par les chauffeurs de ses véhicules afin de les sensibiliser aux enjeux environnementaux de leur mode de conduite et de les faire contribuer ainsi aux efforts réalisés par le Conseil Général dans ce domaine.

- Les tournées du courrier auprès des sites distants :

Les tournées journalières du courrier auprès des sites distants ont été externalisées en 2011. Ces tournées sont mutualisées au sein d'une société de services spécialisée dans la distribution de colis.

Cette externalisation nous permet de faire l'économie de 2 véhicules utilitaires « KANGOO RENAULT ».

- *De multiples actions en faveur des économies d'énergie au Département*

- suppression de sources lumineuses dans les locaux et les circulations tout en maintenant les niveaux d'éclairage conformes aux seuils fixés par la réglementation,

- extinction des éclairages extérieurs de façades et de parkings après 23 heures. Avant 2009 ces éclairages fonctionnaient toute la nuit,
- installation de lampes à faible consommation d'énergie et de dispositifs automatiques d'éclairage. Les ampoules à incandescence et aux halogènes sont proscrites de nos achats depuis 2009,
- optimisation des installations de chauffage et de rafraîchissement des locaux en favorisant la géothermie,
- réduction des équipements individuels de confort en les mutualisant dans les espaces partagés,
- sensibilisation des agents par note, à adopter un comportement citoyen en réduisant les consommations électriques, de chauffage, d'eau...écogestes,
- réglage en recto verso par défaut des copieurs pour diminuer les consommations de papier,
- exigences d'efficacité énergétique imposées lors de l'achat d'équipements, calcul du coût global des appareils, allongement de la durée de vie des équipements, etc.

Dans cet état d'esprit, la boucle d'eau alimentant les armoires de climatisation du local des serveurs informatiques a été modifiée pour être refroidie à l'aide de l'eau de la nappe par l'intermédiaire d'un échangeur (deux puits, un de captage et un de rejet ont été forés en limite nord du NHD).

Les 5 m<sup>3</sup> /heure pompés pour le rafraîchissement de cette boucle atteignaient 20°C de température à la sortie de l'échangeur.

Une pompe à chaleur a été posée à la sortie de l'échangeur calibrée à ces débits.

Cette pompe à chaleur permet aujourd'hui de produire toute l'eau chaude sanitaire du NHD, les calories supplémentaires produites étant envoyées dans les circuits de chauffage des locaux.

#### - *Plantations d'arbres*

Dans le cadre des GERPLAN, le Département soutient la préservation des vergers (7 vergers réhabilités), la création de vergers (483 fruitiers hautes tiges, 752 arbustes), la plantation d'alignements d'arbres, de haies ou d'arbres isolés (1 035 arbres, 4 713 arbustes). Il a également distribué gratuitement aux Haut-Rhinois 35 500 arbres et arbustes dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine sur ces 10 dernières années.

De même, 6 000 arbres ont été plantés en 2011 le long des rivières haut-rhinoises et le Département gère 19 500 arbres le long des routes départementales et 8 700 dans les collèges départementaux, ainsi que 800 km de ripisylve et 800 ha de forêt certifiée.

Enfin, chaque fois que cela est possible les arbres coupés sont recyclés en bois énergie (plaquettes le plus souvent).

#### • Les études pilotées par le Département

##### - *L'étude des potentiels d'énergie renouvelables*

Le Conseil Général participe, sur la période 2010-2012, au programme trinational Interreg IV relatif au « potentiel géologique profond du fossé rhénan supérieur ».

Outre la cartographie générale du fossé rhénan en trois dimensions, qui pourra être mise en ligne sur le Système d'Information Géographique (SIG) du Département, une étude pré-opérationnelle a été lancée en 2011 dans le secteur Sud Haut-Rhin, qui vise à déterminer avec précision le potentiel disponible localement et à le croiser avec les repreneurs d'eau chaude extraite, avec une approche éventuellement mutualisée.

Le Département a également mené des études sur le potentiel hydroélectrique des cours d'eau qui débouchent sur la mise en place de turbines (3 en 2011 et 3 en 2012) sur les cours d'eau qu'il gère. En 2012 ces études seront poursuivies principalement pour connaître le potentiel des barrages départementaux.

- *La planification et la gouvernance*

Planification des actions de maîtrise de l'énergie : le Bilan Carbone, le PCET et le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)

Le Bilan Carbone, engagé en 2011, est un diagnostic initial qui permet d'établir le profil des émissions de gaz à effet de serre (GES) des différentes activités du Département : il sert de base pour la définition des orientations du Plan Climat.

Le Plan Climat, du fait des liens étroits entre consommation énergétique et émissions de GES, constitue également un instrument de bonne gestion des dépenses énergétiques du Département et un moyen de suivi, susceptible de générer des économies énergétiques et budgétaires à court et moyen terme.

En 2012, ce plan pourra être affiné en fonction des éléments et études réalisées en 2011 et de leur poursuite en 2012.

Concernant le SRCAE en cours d'élaboration sous l'égide du Préfet de Région et du Président de la Région Alsace, le Département est associé à ses travaux et a apporté une contribution spécifique sur la valorisation énergétique des déchets non dangereux.

- *La gouvernance : coopération transfrontalière sur l'énergie*

Le Conseil Général participe au projet européen Interreg IV-A, lancé en 2009, relatif au « Réseau trinational sur l'énergie dans la région métropolitaine du Rhin supérieur – Performance énergétique des bâtiments », porté par la Conférence du Rhin Supérieur.

Le projet porte sur 3 ans (2010-2012) et a vocation à favoriser les échanges d'expériences entre agences de l'énergie, à l'échelle du Rhin supérieur, dans le but de faire émerger des projets concrets dans le domaine de la maîtrise de l'énergie dans le bâtiment, qui s'affirme comme un domaine économiquement prometteur et porteur pour diminuer significativement les émissions de GES.

### **B.1.3. Mise en oeuvre du Plan départemental de maîtrise de l'énergie tourné vers nos partenaires**

- *Le soutien à des opérations pilotes*

Le Conseil Général a décidé d'aider, au cas par cas, des projets pilotes en matière de maîtrise de l'énergie engagés par nos partenaires, dans le but de bénéficier de retours d'expérience et de fonder sa nouvelle politique de l'énergie sur des exemples concrets.

En 2011, la première unité de méthanisation de déchets biologiques d'Alsace entrera en activité. Le méthaniseur de la société AGRIVALOR énergie à RIBEAUVILLE a été soutenu financièrement par le Conseil Général. La méthanisation produit une énergie renouvelable sous la forme de méthane, qui sert à la production de chaleur et d'électricité (co-génération). En outre, ce procédé permet une valorisation des déchets agricoles, agro-alimentaires et ménagers.

- *La sensibilisation*

Des actions de sensibilisation sont menées en direction du grand public et des scolaires, mais cible également l'administration départementale, qui doit donner l'exemple.

Ainsi, l'exposition itinérante « Si l'énergie m'était comptée », réalisée en collaboration avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), le Rectorat et la Nef des Sciences, sillonne le Haut-Rhin.

L'exemplarité de l'administration départementale se manifeste par la mise en place d'un groupe de « volontaires pour le Climat » : cette démarche s'adresse tout d'abord aux agents les plus motivés qui souhaitent réaliser le « bilan Carbone » de leur ménage et l'« empreinte écologique » de leurs activités, afin de pouvoir prendre des mesures correctives et mesurer les économies de GES réalisées. Dans un second temps, la démarche pourra être élargie à l'ensemble des agents départementaux.

- *La prise en compte de la maîtrise de l'énergie dans les politiques d'aide aux communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Département*

Le Département a profondément réformé en 2010 sa politique d'aide aux communes et aux EPCI et à cette occasion, a souhaité accompagner de façon incitative les collectivités qui orientent leur action dans le domaine des économies d'énergie. Il s'agissait, dans le cadre des réhabilitations de bâtiments publics éligibles à une aide départementale (mairies, écoles, bâtiments sportifs ou culturels...), de ne plus prendre en compte de façon indifférenciée tous les travaux de réhabilitation, qu'ils soient vertueux dans le domaine des économies d'énergie ou non, mais de seconder uniquement les travaux présentant une forte valeur ajoutée dans ce domaine.

A cet égard, un travail collaboratif avec la Direction de l'Architecture a permis de définir une nomenclature des travaux éligibles à une aide départementale, nomenclature assise sur des critères de performance énergétique.

Systématiquement, il est désormais exigé du demandeur d'une aide un diagnostic de performance énergétique préalable aux travaux, et la réalisation de ce document figure dorénavant dans la nomenclature des travaux subventionnables.

Afin d'avoir un effet réellement incitatif, un bonus vertueux peut s'ajouter à la subvention de base après vérification de la performance énergétique du bâtiment, si le bâtiment est passé après travaux, en catégories B (bonus de 1500 à 7500 € selon la superficie) ou A (bonus de 3000 € à 15 000 € selon la superficie).

- *Les aspects sociaux*

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) intervient, sous condition de ressources, pour aider à lutter contre la précarité énergétique.

Dans le cadre du programme national « Habiter mieux », une convention entre l'Etat et l'ANAH fixe les conditions de mobilisation des crédits du Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique des logements privés (FART).

Par ailleurs, le Conseil Général a mis en place un soutien spécifique pour la réhabilitation thermique de l'habitat social.

#### **B.1.4. La lutte contre le changement climatique**

- Les transports départementaux

En 2011 près de 31 M€ ont été alloués aux transports en commun interurbains sur route et aux transports scolaires.

Les 400 services spéciaux scolaires transportent quotidiennement près de 30 000 élèves réduisant de ce fait considérablement le nombre de déplacements en véhicules individuels.

Par ailleurs au bilan de l'année 2010, les 46 lignes de bus interurbaines du Conseil Général ont transporté près de 600 000 passagers participant ainsi à l'effort visant à lutter contre le réchauffement climatique.

Le chantier de la révision du schéma directeur des transports a été engagé en 2011 avec pour objectif d'améliorer les performances globales ainsi que l'attractivité du réseau départemental. Il s'agira de favoriser le report modal avec d'autres catégories de transports en commun comme le transport ferroviaire, de rechercher une meilleure attractivité de nos lignes de bus pour les déplacements domicile travail, notamment pour les frontaliers, pour réduire les déplacements en véhicules personnels et pour limiter les encombrement récurrents aux entrées des grandes villes et à la frontière suisse.

Depuis quelques années, le Conseil Général a initié, porté et promu une Navette à haut niveau de service entre l'EuroAirport et la gare de Saint Louis, privilégiant ainsi les transports en commun pour les clients des compagnies aériennes mais également pour les employés de l'aéroport. Depuis sa mise en service en 2008, la fréquentation n'a pas cessé de croître et devrait s'établir, en 2011, à près de 100 000 passagers.

Le système d'information multimodal VIALSACE, mis en œuvre par les dix autorités de transport en ALSACE, dont le Conseil Général du Haut-Rhin, favorise l'usage des transports en commun en proposant une information globale sur l'offre de déplacements publics dans la Région. Il permet ainsi à l'utilisateur d'organiser ses déplacements en combinant tout les modes de transports publics disponibles.

- Les aménagements cyclables

Depuis le début des années 1990 le Département poursuit une politique ambitieuse pour la promotion du vélo. Aujourd'hui le réseau cyclable départemental compte 533 km de pistes cyclables se décompose en :

- pistes cyclables en site propre : 211 km
- pistes cyclables en site mixte : 256 km
- bandes cyclables : 16 km
- jalonnement : 39 km

concrétisant ainsi un investissement annuel moyen d'environ 3,5 M€.

Un chantier pour la révision de l'actuel schéma directeur a été ouvert en 2010. Il s'agira, dans un premier temps, de faire le bilan des réalisations antérieures, de vérifier leur pertinence et leur utilisation réelle au regard des attentes des usagers. Dans une seconde étape, nous veillerons à adapter l'architecture du réseau pour mieux prendre en considération les besoins des déplacements professionnels. Ceci passera notamment par une coordination renforcée entre les différents maîtres d'ouvrages pour offrir, à terme, un réseau global performant et générer ainsi un transfert modal vers les déplacements doux.

- Parkings relais

En 2010, le Conseil Général a participé au financement du parking de la gare de SAINT-LOUIS. Par ailleurs, il va, mettre en service son premier parking relais à proximité de la gare de HABSHEIM. Ce parking comptant près de 60 places favorisera l'utilisation de la voie ferrée et constituera également une plateforme gratuite pour le co-voiturage. Il préfigure un réseau plus étoffé de zones dédiées au co-voiturage qui sera progressivement mis en œuvre dans les années à venir.

Un recensement des sites qui pourront servir pour de nouveaux parkings, a été entrepris cette année.

Il faut également relever que le Conseil Général du Haut-Rhin, en coopération avec d'autres collectivités a ouvert un site internet de co-voiturage.

La réforme du dispositif des aides financières aux communes, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, s'est voulue plus incitative dans les domaines des infrastructures liées aux transports multimodaux et à la mise en accessibilité des transports collectifs aux personnes à mobilité réduite.

## **B.2. Finalité 2 : la préservation de la biodiversité des milieux et des ressources**

### **B.2.1. Une gestion des barrages et des étiages préservant la biodiversité et les biens**

Dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département gère 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 millions de m<sup>3</sup> d'eau, sur les cours d'eau Doller, Lauch, Fecht, Thur et affluents de l'Ill.

La gestion de ces retenues est conduite chaque année en ayant le double souci d'une part, de préserver les milieux aquatiques des rivières en aval et, d'autre part d'écrêter les crues principalement pour les sites de Kruth-Wildenstein sur la Thur et d'Alfeld sur la Doller.

Cette gestion équilibrée de la ressource en eau permet de maintenir en tout temps, en aval des barrages, un écoulement minimal pour garantir un écosystème de qualité dans les cours d'eau et un débit à même de satisfaire les exigences des différents usages (santé publique, sécurité civile, alimentation en eau potable, industrie, agriculture, pêche, loisirs), tout en contribuant efficacement à la protection des biens et des personnes lors des épisodes de hautes eaux.

Le Département gère de plus une réalimentation de l'Ill en étiage permettant d'injecter plus de 5 m<sup>3</sup>/s en été dans cette rivière pour éviter ses assècs et garantir la survie de la faune aquatique.

### **B.2.2. Une gestion des rivières et zones humides respectueuse de l'environnement**

Le Département s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides. Les investissements portent sur le patrimoine même du Département, comme le Canal du Rhône au Rhin déclassé, ainsi qu'en appui aux syndicats mixtes de rivières dont le Département est membre.

D'autres collectivités sont également accompagnées techniquement et financièrement si leurs projets répondent à des critères d'éligibilité très précis et s'ils sont intégrés à un Plan de Gestion de l'Espace Rural (GERPLAN). Chaque année, il consacre plus de 5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères de développement durable.

Les projets qui sont portés ou soutenus par le Département s'inscrivent dans les politiques européennes et nationales de protection de l'eau et de l'environnement.

Le Département conduit pour chaque cours d'eau et chaque bassin versant une étude globale qui permet d'identifier les actions à mener pour atteindre l'objectif de bon état écologique défini par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE).

Cette planification est mise en œuvre grâce à un programme ambitieux de restauration des cours d'eau. L'objectif de ce programme est de recréer de manière globale un fonctionnement écologique et une diversité biologique à la fois du lit, des berges et des écoulements dégradés par les travaux hydrauliques ou d'autres interventions humaines.

De 2009 à 2010, un diagnostic écologique et géomorphologique a été dressé sur 80 km de cours d'eau. Ce linéaire a été multiplié par deux en 2011.

Suite à ces diagnostics, un programme d'actions sera défini, planifié et mis en œuvre sur les différents bassins versants. Les actions proposées visent notamment à restituer la continuité écologique pour les poissons migrateurs, à préserver les zones humides et zones de mobilité du cours d'eau abritant une biodiversité très riche, ou encore à restaurer les milieux aquatiques dégradés en reconstituant une diversité écologique optimale du lit et des berges.

En 2012, une centaine de kilomètres supplémentaires seront étudiés et les premiers chantiers pilotes seront réalisés sur les cours d'eau disposant déjà d'un programme d'actions (Doller et Lauch).

Le Département est également depuis 2011 la structure porteuse des futurs Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des rivières. En 2012 ceux de la Lauch et Doller auront débuté.

Le Département et ses partenaires souhaitent également acquérir les berges des cours d'eau, ainsi que les zones humides remarquables, afin de les renaturer et de les préserver durablement. Près de 100 kilomètres de rivières et plusieurs centaines d'hectares de zones humides sont ainsi protégés depuis 20 ans.

Les travaux d'aménagement de rivières agréés par le Département permettent de reconstituer la continuité écologique des cours d'eau, soit par l'aménagement des ouvrages, soit par leur équipement en passes à poissons.

Les berges des rivières sont régulièrement entretenues et la végétation de rive est protégée et améliorée par la plantation de plus de 6 000 arbres par an, constituant un milieu aux fonctionnalités écologiques remarquables. Le Département mène également une lutte permanente contre les espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya) qui appauvrissent la biodiversité des zones alluviales.

La restauration d'ouvrages hydrauliques ainsi que les aménagements d'ouvrages de protection contre les crues font l'objet de calculs très précis pour optimiser leur dimensionnement et donc leur impact sur les ressources naturelles et les émissions de CO<sub>2</sub>. Chaque fois que cela est possible, nous avons recours aux techniques végétales, qui présentent un bilan carbone positif. Par ailleurs, la gestion des déblais et des remblais est optimisée entre les différents chantiers pour minimiser les transports.

Le Département possède également son propre parc de matériels de travaux spécialisés en rivière, le Parc d'Intervention en Matériel et Travaux (PIM). Les engins de ce parc sont équipés de moteurs de dernière génération qui émettent moins de bruit et de pollution. Nous utilisons des huiles biodégradables et l'entretien des engins est fait en atelier pour éviter toute pollution des milieux aquatiques. Les conducteurs sont particulièrement sensibilisés au respect de l'environnement et de la biodiversité, ce sont des spécialistes des travaux de renaturation et de techniques végétales au bord des cours d'eau et dans les zones humides.

### **B.2.3. Une politique de préservation de la ressource en eau (eau potable et assainissement)**

En matière d'eau, les politiques publiques volontaristes et les programmes ou schémas mis en œuvre concourent tous au développement durable.

Les aides techniques et financières apportées en matière d'assainissement, ont pour objectif l'amélioration des rendements des ouvrages d'épuration, mais aussi de la performance globale de l'ensemble du système d'assainissement. Le Département investit annuellement près de 5 M€ dans ce domaine et il finance également le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE).

En matière d'eau potable, l'implication du Service d'Assistance Technique en Eau Potable (SATEP) dans le montage des dossiers de périmètres de protection des captages a conduit à atteindre fin 2011 un taux de couverture de 92 % des captages. Le Département apporte également des subventions pour sécuriser la ressource à raison d'1 M€ par an.

Le Département étudie également pour ses partenaires les maillages permettant d'utiliser et de partager au mieux la ressource disponible en eau potable.

Suite à un inventaire précis au deuxième trimestre 2011, 97 ouvrages de protection de la ressource en eau ont été recensés sur le réseau routier départemental. Ces ouvrages sont constitués essentiellement de bassins de rétention mais également de bassins d'infiltration, d'orage et de séparateurs à hydrocarbures. L'ensemble de ces ouvrages sont situés en aval d'un réseau de collecte et par conséquent d'une surface de récupération des eaux pluviales appelée « impluvium ».

Au bilan, sur ces 97 ouvrages, 35 sont en très bon état de fonctionnement et d'entretien et 62 présentent des désordres plus ou moins graves (réparations, curage, étanchéité, vannes...)

La Direction des Routes et des Transport s'est engagée depuis dans une démarche de maintenance en assainissement routier, traduite par :

la qualification de notre patrimoine :

- Elaboration de fiches d'inventaire et de suivi du patrimoine ;
- Recherche des dossiers d'autorisation Loi sur l'eau ;
- Recherche des limites des impluviums (plan des réseaux, diagnostics...).

la constitution d'un programme de surveillance et d'entretien :

- Elaboration d'une cartographie permettant de localiser à la fois les bassins et les enjeux liés à la ressource en eau (captages d'eau potable, cours d'eau, zones de baignade et de pêche...);
- Diagnostics détaillés de certains bassins dans les zones identifiées comme vulnérables ou très vulnérables ;
- Mise en place d'un programme prévisionnel de maintenance à l'année avec un suivi permanent ;
- Maintien de la viabilité : intégration de la visite des sites dans la patrouille et mise en place des P.I.S. (Plan d'Intervention et de Secours) avec fiches réflexes et formation du personnel et des services d'intervention (obligation légale).

Le budget prévisionnel de cette remise à niveau des ouvrages est estimé à 5 M€. Il sera programmé sur une période 10 ans.

Enfin, par l'intermédiaire des GERPLAN le Département met en œuvre des mesures agri-environnementales territorialisées pour préserver les périmètres d'alimentation des captages d'eau potable. Ce sont ainsi 450 ha de périmètres qui sont sous contrat avec les agriculteurs volontaires.

#### **B.2.4. Une gestion des déchets préservant les ressources**

Le Département du Haut-Rhin, dont les résultats de valorisation des déchets sont significativement supérieurs à la moyenne nationale, a poursuivi en 2011 son effort en faveur d'une gestion des déchets respectueuse de l'environnement : les opérations pilotes de collecte des biodéchets ont ainsi continué à se déployer et la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) a été mise en chantier. L'année 2012 devrait voir la finalisation du PDPGDND et la mise en place d'un Plan Départemental de Prévention des Déchets. Enfin un projet pilote de tri des plastiques, toutes catégories confondues, a été soumis au programme européen LIFE +.

- Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux

Le Conseil Général a décidé d'engager en 2010 la révision du PDPGDND, du fait des choix stratégiques qui se profilent et des évolutions réglementaires induites par le Grenelle de l'environnement. Cette révision, obligatoire avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 suite à la loi Grenelle 2, doit notamment porter sur :

- la redéfinition des objectifs de valorisation, intégrant les préconisations des lois Grenelle 1 et 2, ainsi que les objectifs spécifiques au Haut-Rhin,

- la création et/ou la mutualisation de capacités de traitement pour les ordures ménagères résiduelles,
- la possibilité de créer une unité de tri automatique des déchets plastiques haute performance,
- les capacités d'enfouissement nécessaires à moyen et long terme,
- l'amélioration de la valorisation des DIB (déchets industriels banals) et la mise en place effective des équipements correspondants,
- le développement de la prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME.

En outre, l'impact environnemental global du Plan sera pris en compte dans le choix des scénarii de gestion retenus au travers de l'« étude d'évaluation environnementale » prévue par les textes réglementaires issus du Grenelle de l'environnement.

La révision du Plan départemental s'appuiera sur une large concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents et les autres acteurs concernés par la gestion des déchets, en application des principes de la « bonne gouvernance » et pour aboutir ainsi à une vision partagée de la gestion des déchets dans le Haut-Rhin : la Commission consultative du PDPGDND mise en place en 2011 constitue l'instance de discussion et de proposition ad hoc.

- Le Plan Départemental de Prévention (PDP)

La réduction des déchets à la source constitue la priorité numéro un de la législation européenne et nationale, reprise dans le DPGDND élaboré par le Conseil Général : le meilleur déchet est en effet celui qui n'est pas produit. Les lois issues du Grenelle de l'environnement réaffirment fortement ce principe et l'ADEME est chargée de la mise en œuvre de ces orientations, notamment au travers de Plans de prévention, à l'échelle locale avec les EPCI compétents, ainsi qu'à l'échelle départementale.

La loi a en effet renforcé le rôle des Conseils Généraux dans l'organisation de la gestion des déchets ménagers.

Le Conseil Général a décidé de s'engager dans la réalisation d'un PDP, d'une durée de 5 ans, en partenariat avec le Conseil Général du Bas-Rhin, afin d'optimiser les moyens humains et financiers disponibles.

- La dimension sociale de la gestion des déchets

Le Conseil Général apporte de longue date son aide aux associations d'insertion engagées dans la revalorisation des déchets. Dans ce cadre, il subventionne Emmaüs et Espoir. Leur activité correspond au concept de « recyclerie », qui cherche à donner une seconde vie aux objets de consommation, au travers de la réparation et du réemploi des appareils électroménagers, des meubles entre autres.

Elles participent ainsi à la prévention des déchets, qui est la priorité fixée par les lois Grenelle 1 et 2 dans le domaine de la gestion des déchets. Ces mêmes lois ont instauré une nouvelle « Responsabilité élargie des producteurs » (REP) pour les meubles, ce qui signifie que les fabricants et metteurs sur le marché doivent pourvoir à leur élimination. Dans le cadre de cette nouvelle REP, les recycleries ont un rôle majeur à jouer et pourront contribuer à la réduction à la source des déchets.

- La dimension économique de la gestion des déchets

Le Département a élaboré et soumis au programme LIFE + un projet pilote relatif au « développement d'une approche innovante et intégrée pour la gestion et la valorisation des déchets plastiques et des biodéchets ». Ces deux catégories de déchets sont celles qui présentent les taux de valorisation les plus bas à l'échelle européenne et donc les marges de progression les plus fortes.

L'augmentation des taux de recyclage de ces déchets permettra de développer de nouveaux secteurs économiques à la fois au niveau local et européen, et contribuera à dynamiser de nouvelles filières. Les industries traditionnelles seront également impactées, puisqu'elles pourront réduire leur consommation d'énergies fossiles en les remplaçant par des énergies issues de la valorisation des déchets.

Ce projet bénéficiera au développement économique local au travers de la mise en place de nouvelles activités de sur-tri, tout en conservant et en consolidant le tissu régional des Petites et Moyennes Entreprises (PME)/Petites et Moyennes Industries (PMI) déjà présentes sur le créneau du recyclage. Il permettra également de créer les conditions pour le développement d'innovations liées à la valorisation matière (lavage des plastiques, pelletisation, compoundage, etc.) et/ou énergétique (gazéification, thermolyse, Combustibles Solides de Récupération (CSR) ...).

- Le réemploi de matériaux lors des chantiers routiers

L'extraction et le prélèvement de matériaux dits « nobles », tels que les graviers de la plaine du Rhin, est particulièrement dommageable pour l'environnement avec un mitage de l'espace naturel (notamment des forêts rhénanes). Cette pratique génère ultérieurement une difficile réinsertion des gravières dans le paysage et la faune et la flore mettent de nombreuses années pour reconquérir les sites d'extraction. Le coût croissant et la raréfaction annoncée du pétrole rendent également nécessaire la recherche de solutions alternatives.

C'est pourquoi, le réemploi de matériaux en place ou issus de la démolition effectués lors des réparations des routes existantes ou d'autres chantiers du BTP est privilégié dans le cadre des appels d'offres pour les travaux routiers. Par ailleurs, les fraisas d'enrobés sont désormais systématiquement réutilisés dès lors que la nature des travaux à effectuer et les caractéristiques de la chaussée à réaliser ou à réparer le permettent.

### **B.2.5. Des bâtiments respectueux de l'environnement et du paysage**

L'ensemble des constructions et projets que le Conseil Général réalise sur le territoire départemental tendent, dès la phase initiale des études, vers une intégration dans le paysage de manière à ce que le positionnement de la construction par rapport à l'ensoleillement, aux vents dominants, soit le plus respectueux possible de son environnement tout en assurant les fonctionnalités pour l'usage requis.

Toutes les réalisations bénéficient d'un traitement paysager de qualité qui traite aussi bien la partie espaces verts que la partie collecte et traitement des eaux (toiture végétalisée, fossé végétalisé de récupération, bassin de décantation et d'infiltration).

Pour mémoire, la collaboration avec le Service Valorisation du Patrimoine Arboré conduit à une gestion raisonnée des arbres et des végétaux sur les propriétés bâties.

La prise en compte des énergies renouvelables, notamment dans le domaine des chaufferies bois, participe également au développement de la filière bois locale.

Dans le même ordre d'idée, la prise en compte des matériaux sains dans la construction est également un volet dont la part grandissante est de plus en plus intégrée dans les opérations menées par la Direction de l'Architecture.

La Maison éclusière de HIRTZFELDEN intègre l'ensemble de ces points.

En outre, le récent collège J. Verne à ILLZACH a traité toute cette partie liée à la gestion de l'eau, au cadre de vie et du paysage ainsi qu'aux énergies renouvelables, géothermie et photovoltaïque).

Enfin, le Département apporte son soutien aux communes et intercommunalités qui intègrent une démarche d'Approche Environnementale de l'Urbanisme dans le cadre de l'élaboration de leur document d'urbanisme.

### **B.2.6. Des actions en faveur du patrimoine naturel**

- Une politique de la maîtrise foncière au service de la biodiversité

Le Département s'est engagé de façon volontariste, depuis le début des années 1960, dans une politique active de protection des milieux naturels, notamment par le biais de la maîtrise foncière.

En s'appuyant par la suite sur les dispositions du Code de l'Urbanisme relatives aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de 1550 ha dont notamment 625 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 890 ha de forêts. Il convient de préciser à ce sujet que le Conseil Général a sollicité et obtenu la certification « FSC » (Forest Stewardship Council) pour la gestion de 660 ha de ses forêts. Ce label international est une reconnaissance du caractère responsable et durable de la gestion de la forêt, sur le triple plan environnemental (respect de la biodiversité, etc.), social (droit des travailleurs forestiers, etc.) et économique (viabilité économique).

La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie. Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi fin de l'évolution de ces milieux remarquables.

Le travail de prospection se poursuit avec les communes (notamment dans le cadre des GERPLAN) pour la définition de nouveaux périmètres d'ENS qui permettraient à terme d'augmenter la superficie des terrains à intérêt écologique bénéficiant d'une maîtrise foncière publique.

- Patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir, voire valoriser, le patrimoine arboré haut-rhinois :

- guide des arbres remarquables : afin de mieux faire connaître et apprécier la richesse du patrimoine arboré du département, un inventaire des arbres les plus vieux, les plus beaux, les plus grands, les plus insolites... a été réalisé en interne. Une sélection des plus remarquables d'entre eux a permis d'éditer un guide qui vise à sensibiliser le grand public à leur beauté et offre à tout un chacun la possibilité d'aller les découvrir ;

- de nombreuses actions locales sont soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges notamment dans le cadre des GERPLAN ;
- une gestion fine des 19 600 arbres d'alignement plantés le long des Routes Départementales (RD) et des 8 700 arbres des collèges et autres propriétés départementales est également assurée de manière à garantir la sécurité des biens et des personnes, mais aussi de conserver une véritable trame verte qui irrigue le Haut-Rhin.

Pour la gestion des arbres le long des routes : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal (couvrant actuellement la période 2009-2013) organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 500 arbres contrôlés chaque année en interne), de travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC en 2010), et de renouvellement (abattage et replantation). Une veille continue associe les unités routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...).

Pour la gestion des arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré dispose d'un plan de gestion quinquennal programmant les travaux d'entretien (pour un montant cumulé de 28 000 € TTC en 2010), et le contrôle sanitaire des arbres (au total 400 arbres par an). Une veille continue est également assurée en réseau, associant les gestionnaires des établissements, les agents départementaux chargés de la maintenance et ceux spécialisés en patrimoine arboré, pour traiter tous les cas urgents et veiller à la sécurité des usagers.

- Actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée entre autre pour la sauvegarde du Grand Hamster (mesures agri-environnementales), du Grand Tétrás (travaux sylvicoles pro-Tétrás, communication) et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 24 km d'installation temporaire sur 25 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents.

- Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Une action spécifique de gestion différenciée des accotements herbeux le long des RD a été initiée à partir de 2008, dans un objectif de valorisation écologique et paysagère de ces dépendances vertes. Un nouveau mode de fauchage a été mis en œuvre, d'abord sur deux tronçons routiers tests entre 2009 et 2010, puis étendu à l'ensemble des routes départementales haut-rhinoise en 2011 (2 500 km). Il s'agit de limiter la première passe de fauchage au seul accotement proche de la chaussée sur une largeur satisfaisant aux objectifs de sécurité et de laisser fleurir et se développer la végétation spontanée dans la partie arrière de l'accotement, du printemps à la fin de l'été.

La deuxième passe de fauchage est effectuée en automne, permettant ainsi aux plantes de boucler leur cycle complet de végétation et de pouvoir se ressemer pour l'année suivante. Cette action permet la préservation et le développement de la flore, mais aussi de la faune, qui profite de ces espaces-refuges constitués par les zones fauchées tardivement. Elle valorise aussi les accotements routiers dans leur rôle de corridors biologiques.

En 2009, a été lancée une opération expérimentale de création de prairies naturelles dans certains échangeurs routiers départementaux. Cinq surfaces-tests de 20 ares chacune, auparavant occupées par une pelouse banale de graminées, ont été labourées et semées d'un mélange de 40 espèces de plantes à fleurs (annuelles, bisannuelles et vivaces) accompagnés de 5 espèces différentes de graminées, correspondant à la composition floristique d'une prairie naturelle d'Alsace. Le développement des plantes et leur fleurissement ont atteint un résultat optimal dès la deuxième année d'essai (2010) et tend à se stabiliser en 2011. La réussite de ces placettes-tests permet d'envisager une extension des surfaces ainsi traitées, notamment dans les futurs projets routiers, et de contribuer valablement à un enrichissement de la flore des dépendances routières, à l'augmentation des habitats pour la microfaune et à l'extension des corridors biologiques.

### **B.2.7. Des outils de « communication environnementale »**

Afin de promouvoir et contribuer à la protection du patrimoine naturel de notre région, les services techniques des deux Conseils Généraux alsaciens collaborent depuis 6 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement.

Les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin s'engagent sur la co-réalisation et le co-financement de documents pédagogiques sur les thèmes de la nature (faune, flore, milieux naturels, ...), et de l'environnement (relations hommes-nature, énergies renouvelables, qualité des ressources, ...).

Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CDRom, services Internet des collectivités, autre...

Là encore, comme dans d'autres domaines, le modus operandi est unique en France et un aperçu non exhaustif est donné en annexe 3.

## **B.3. Finalité 3 : la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**

### **B.3.1. La Solidarité dans le cadre des GERPLAN**

Ce principe est respecté comme l'illustrent les deux exemples ci-dessous :

- problématique d'approvisionnement en fourrage : des échanges seraient à renforcer et/ou rétablir entre agriculteurs de plaine (production de luzerne comme alternative au maïs) et ceux de montagne (en recherche d'alimentation riche en protéines et de qualité pour leur bétail).
- préservation et réhabilitation des vergers hautes tiges : les travaux de réhabilitation et de défrichage sont régulièrement confiés à des entreprises d'insertion ; l'usage des vergers réhabilités est souvent confié à des ménages qui n'auraient pas accès autrement à du foncier de ce type ; les savoir-faire sont transmis des vieilles générations vers les nouvelles ; la transformation des fruits permet une valorisation familiale, locale et intergénérationnelle des produits issus des vergers.

### **B.3.2. Une politique départementale de l'habitat favorisant la cohésion sociale et la solidarité**

Le Département du Haut-Rhin reste marqué par une forte densité de population, plus de 200 habitants au km<sup>2</sup> soit deux fois plus que la moyenne nationale.

Les territoires (hors les deux agglomérations de COLMAR et de MULHOUSE) sont presque entièrement classés « espaces périurbains de proximité » ou « espaces ruraux en voie de périurbanisation ».

La part des espaces convertis en zones d'activités, en lotissements et en voies de communication est plus élevée que dans d'autres départements, à l'exception des départements parisiens, le Nord-Pas-de-Calais et les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône.

Ce mouvement d'urbanisation généralisée à l'ensemble du territoire départemental induit dans le domaine de l'habitat de grandes évolutions :

- de nouvelles demandes sociales en logements alimentées par une accélération de la mobilité géographique des ménages, une diversification de leurs trajectoires résidentielles et par une progression territoriale des phénomènes de précarité. Le marché immobilier subit les effets de ces mouvements structurels. Il doit répondre par un redéploiement géographique et qualitatif de la construction.
- l'adoption des principes d'un urbanisme durable économe en espace et en énergie, capable d'offrir aux différentes classes d'âges l'occasion de réaliser leur parcours résidentiel selon leurs aspirations et leurs capacités financières.

Une priorité est accordée aux aspects sociaux de la politique du logement notamment :

- dans le parc public par :
  - la réhabilitation thermique du parc existant dans un objectif de baisse des charges des logements les moins performants énergétiquement, contribuerait ainsi à réduire les inégalités sociales, ces charges étant « contraintes ». L'atténuation de la part des charges consacrée à l'énergie dans les budgets des ménages leur permettra de répondre plus facilement à d'autres besoins.
  - la production de logements locatifs sociaux (hors ANRU), en mettant l'accent sur l'offre la plus sociale dans un contexte de baisse des revenus des candidats à un logement locatif social (PLAI), en favorisant l'accès au parc locatif social des personnes âgées (Résidences Logements pour Seniors), et les changements d'usage des bâtiments en milieu rural (sur la base d'une demande locative avérée).
- dans le parc privé la nouvelle politique de l'habitat soutient la lutte contre l'Habitat Indigne et la précarité énergétique, qui sera privilégiée pour les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs :
  - la sortie de l'insalubrité offre des conditions de vie plus saines et contribue à améliorer le confort et la santé des occupants,
  - la participation financière aux surcoûts liés aux aménagements spécifiques pour personnes âgées favorise le développement d'une offre locative sociale adaptée pour les personnes âgées, en logements autonomes,
  - l'aide à l'acquisition de bâtiments en centre bourg en vue de les transformer en logements à condition que le renouvellement se fasse en logement locatif social, permet de favoriser la mixité sociale en cœur de village à proximité des services à la population.

### **B.3.3. Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité**

Le Conseil Général mène une action sociale de proximité, contribuant à la cohésion sociale sur le territoire départemental en venant en aide aux populations les plus fragiles. Cette action se traduit par l'accueil de toute personne ou famille rencontrant des difficultés sociales, relationnelles, éducatives, financières, psychologiques ou médicales. Il s'agit de les écouter, les orienter, réaliser un diagnostic de leur situation et prévoir, le cas échéant, un accompagnement adapté.

Des moyens et une organisation spécifiques sont dédiés à la réalisation de cette mission, compétence obligatoire des conseils généraux :

- 13 Espaces Solidarité territorialisés, 37 Centres médico sociaux, une vingtaine de lieux de permanence accessible à toute personne de 0 à 60 ans,
- environ 350 professionnels de métiers différents et complémentaires : assistant de service social, éducateur, conseillère en économie sociale et familiale, éducateur de jeunes enfants, médecin, puéricultrice, sage femme, infirmière.

La Direction du Développement Social des Territoires a également été chargée de mettre en œuvre un Développement Social des Territoires.

Le concept de Développement Social des Territoires (DST) est conçu comme un processus d'amélioration ou de transformation sociale des territoires, construit avec le plus grand nombre d'acteurs, dans le but d'améliorer les conditions de vie des personnes et de maintenir dans notre société des populations fragilisées.

L'enjeu est donc bien de s'éloigner d'une logique de dispositifs au profit d'une logique de mobilisation des potentiels locaux. Il s'agit d'entrecroiser les notions de projet individuel et collectif, de projet politique et de projet de territoire.

L'avenir des politiques sociales est dans cette coopération renforcée avec les acteurs locaux, ce travail en réseau, ce partage d'expériences... mais aussi dans la reconnaissance de l'utilisateur en tant qu'acteur.

La Direction du Développement Social des Territoires s'est engagée de façon concrète dans cette démarche. Cela s'est traduit notamment par la mise en œuvre des projets suivants :

- Projets pour l'Insertion 2010-2012 (programmes triennaux d'intervention dans le domaine de l'insertion)
  - Premiers résultats : meilleure connaissance réciproque des différents acteurs du territoire ; amélioration des coordinations territoriales en matière d'insertion ; mise en œuvre de parcours d'insertion plus adaptés et mieux coordonnés ; mise en place d'actions spécifiques adaptées à la réalité territoriale.
- Projet de Développement Social Intégré sur Mulhouse : 4 objectifs :
  - faire face à l'accroissement des questions sociales rencontrées, ainsi qu'à leurs complexités,
  - créer un nouvel espace d'élaboration et de construction conjointe de l'action sociale et médico-sociale sur le territoire de la Ville de Mulhouse,
  - renforcer et organiser conjointement la cohérence et les complémentarités des interventions sociales et médico-sociales,
  - préciser le sens du travail social dans un cadre partenarial pour les équipes du Conseil Général et de la Ville de Mulhouse.

Premiers résultats : Amélioration de la cohérence des parcours des bénéficiaires ; Prise en charge plus rapide et plus efficace des bénéficiaires du RSA ; Constitution d'une culture commune qui permettra, à terme, de tendre vers une équité de traitement des publics.

#### **B.3.4. La solidarité entre générations**

- Des conditions de vie améliorées pour les personnes âgées admises en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

A côté du cadre de vie en institution, le maintien du lien social procède de la qualité de vie des personnes âgées hébergées en établissement, particulièrement des plus isolées.

Par ailleurs, des relations sociales maintenues contribuent à prévenir la perte d'autonomie, processus qui a tendance à s'accélérer lorsque les contacts humains se raréfient.

Face aux évolutions de la structure familiale, de l'éloignement géographique des proches, la préservation des liens intergénérationnels est devenue une priorité - sinon une nécessité - prise en compte dans la politique mise en œuvre dans les établissements et encouragée par le Conseil Général.

- Des actions pour favoriser les rencontres intergénérationnelles

Des actions destinées à faire se rencontrer les générations, sont menées depuis plusieurs années déjà grâce à une volonté commune et à une collaboration active entre les établissements pour personnes âgées et des structures scolaires ou associatives comme les Pupilles de l'Education Populaire (PEP) Alsace, le lycée Saint-Jean de Colmar ou encore l'école Buissonnière...).

Concrètement ces actions se manifestent dans le cadre d'après-midi récréatives proposant atelier poterie ou spectacle, permettant des échanges riches sur le plan culturel, social mais surtout humain, entre générations.

Ces actions, auxquelles jeunes et moins jeunes adhèrent, pilotées par les animatrices des établissements et dont la réussite est aussi liée à l'action des bénévoles qui s'investissent dans les EHPAD, sont appelées à se développer sur le territoire haut-rhinois.

- Des échanges entre les résidents et la vie de la cité

Pour la deuxième année consécutive et fort d'un premier bilan positif, à l'initiative de la Commission Hébergement et Soins en Institution, le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) organise des Journées Portes Ouvertes « Bien Vivre en EHPAD » dans les établissements volontaires du département.

Ces journées, qui se tiennent dans le cadre de la Semaine Bleue dédiée aux personnes âgées au niveau national, ont pour objectif d'ouvrir les portes entre les établissements et l'extérieur.

Visites guidées, animations choisies (expositions, ateliers, conférences..) et moments conviviaux permettent aux uns de découvrir la vie en institution et de créer du lien social.

Encore au stade embryonnaire, cette expérience humaine devrait être reconduite à l'avenir.

## **B.4. Finalité 4 : l'épanouissement de tous les êtres humains**

### **B.4.1. Le soutien à la vie associative et aux collectivités**

Le Conseil Général du Haut-Rhin apporte une contribution déterminante à la politique globale de développement durable en donnant aux acteurs du monde de la protection de la nature et de l'environnement, les moyens de leurs actions. Une quinzaine de structures sont ainsi soutenues chaque année.

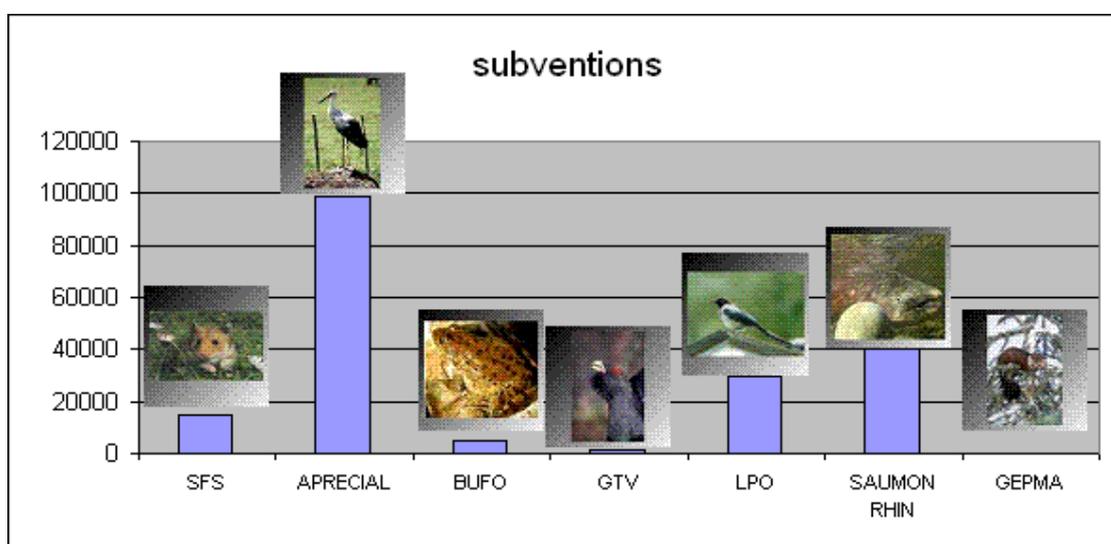
Il peut s'agir, soit de syndicats mixtes, tels que :

Brigade Verte - Syndicat mixte	participation statutaire du Conseil Général du Haut- Rhin pour la surveillance et la protection des espaces naturels	1 434 463 € en 2011
Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges - Syndicat mixte	participation statutaire du Conseil Général du Haut-Rhin	156 670 € en 2011

soit d'associations oeuvrant dans les domaines de la protection de la faune et/ou de la flore sauvage ; l'enveloppe total annuelle consacrée à ce volet d'actions est d'environ 200.000 € en fonctionnement.

Le principe d'attribution et de répartition des crédits répond à une logique de sectorisation par espèces ou groupe d'espèces. Ainsi, chaque association est reconnue et aidée au titre d'une espèce ou groupe d'espèces, selon le schéma suivant :

<b>Espèce</b>	<b>Association</b>	<b>Aide fonctionnement</b>	<b>Aide investissement</b>	<b>Total</b>
Hamster d'Alsace	SFS	15 000	0	15 000
Cigogne blanche	APRECIAL	95 000	0	99 000
Batraciens	BUFO	5 000	0	5 000
Grand Tétrás	GTV	1 349	0	1 349
Pie & avifaune	LPO	30 000	0	30 000
Saumon atlantique	SAUMON RHIN	40 000	0	40 000
Fouine et "nuisibles"	GEPMA	0	0	0
<b>Total en €</b>		<b>190 349</b>	<b>0</b>	<b>190 349</b>



#### **B.4.2. Une politique en faveur de l'éducation à l'environnement et de la vie associative**

- Le dispositif alsacien d'Education à l'Environnement

- *Histoire du dispositif*

**Depuis 1986**, les 3 collectivités alsaciennes ont pour habitude de se réunir et de se concerter sur leurs politiques respectives en matière d'environnement. Cette structure informelle appelée GTE (Groupe de Travail Environnement) faisait suite aux lois de décentralisation dans lesquelles le partage des responsabilités en matière d'environnement restait à préciser localement. Les élus et les techniciens des 3 collectivités y travaillent dans de nombreux domaines dont l'un des premiers fût l'Education à l'Environnement.

**En 1995** est mise en œuvre la première politique régionale concertée en matière d'éducation à l'environnement : répartition des responsabilités et du financement des actions entre les 3 collectivités / définition des clefs d'intervention financière correspondantes.

**En 2003** : officialisation de la nouvelle politique concertée en matière d'éducation à l'environnement : nouvelle clef de répartition des financements [50 % chef de file / 30 % second financeur / 20 % financeur local (Communauté de Communes ou Communauté d'Agglomération)] / mise en œuvre du label Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) / mise en œuvre d'un nouveau partage des financements des structures non-Cine locales et/ou régionales, entrée de la Région dans le financement du fonctionnement.

**En 2007**, est institué le nouveau programme pluriannuel régional d'Education à l'Environnement, toujours en vigueur actuellement.

- *Le principe de fonctionnement du dispositif*

- une structure associative régionale, l'ARIENA, qui coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des 3 collectivités (la Région et les 2 Conseils Généraux),
- une charte régionale de l'éducation à l'environnement dont toutes les structures aidées sont signataires (engagements – éthique - qualité du travail - ...),
- un label régional de qualité : le label CINE (cf Annexe 4),
- une instruction conjointe par les 3 collectivités et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional ».

Ce mode de fonctionnement est unique en France. Par ailleurs, le réseau associatif « environnement » alsacien est très dense, la couverture en structures d'éducation est donc exceptionnelle : jusqu'à 250 000 journées d'animation/an en Alsace et actuellement 210 000 personnes accueillies / an.

NB : le réseau d'éducation à l'environnement est plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante en rapport avec la population (cf Annexe 5).

*Les moyens actuels du réseau*

Voici les chiffres du dernier programme de projets échu en € :

	Région	CG67	CG68	cumuls
Sensibilisation	182 000	110 000	317 000	609 000
Conception	3 000	3 000	5 000	11 000
Projet de territoire	138 000			138 000
Dotation CINE		130 000	283 000	413 000
Dotation ARIENA	290 000	145 000	146 000	581 000
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT en €</b>	<b>613 000</b>	<b>388 000</b>	<b>751 000</b>	1 752 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT en €</b>	<b>20 000</b>	<b>10 000</b>	<b>105 000</b>	135 000

Chiffres auxquels il convient d'ajouter des interventions ponctuelles de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

A ce tableau doivent être ajoutées les subventions qui sont accordées ultérieurement, au fil de l'année. Pour le Conseil Général du Haut-Rhin, l'enveloppe Education à l'Environnement 2010 et 2011 est de 940.000 €/an en fonctionnement.

Pour le CINE la dotation est limitée par un plafond. Celui-ci est de 78 200 € actuellement dans le Haut-Rhin et légèrement inférieur dans le Bas-Rhin. La politique bas-rhinoise tend à atteindre le seuil haut-rhinois en 3 ans afin de proposer un plafond unique aux structures.

- *L'offre haut-rhinoise (Annexes 6 + 7 + 8)*

20 structures sont actuellement financées par le CG68 au titre du programme d'Education à l'Environnement, dont 17 oeuvrent de façon régulière ou principalement dans ce domaine. Chaque structure offre une palette complète d'animations avec, le plus souvent une spécialité, dont le détail figure en annexe 3.

De surcroît, le territoire haut-rhinois est desservi de façon assez complète, vu la répartition géographique des structures. Une territorialisation a été mise en place qui est fondée à la fois sur l'emprise géographique de sa structure mais aussi sa spécialité. A l'occasion, les associations s'échangent leurs animateurs.

#### **B.4.3. Le soutien à la vie associative et aux collectivités dans le domaine de la culture**

Le domaine de la culture et du patrimoine est particulièrement emblématique de l'action du Conseil Général, à la fois pour l'épanouissement individuel de ses citoyens qu'en faveur du « mieux vivre ensemble ». Chaque année, ce sont en effet plus de 10 M€ qui sont mis à disposition des équipements culturels, des sites patrimoniaux, des acteurs associatifs et publics oeuvrant dans ce domaine, afin de leur permettre de contribuer à l'ouverture de chacun sur le monde qui l'entoure.

A travers les dispositifs de soutien financier que le Département a instauré, il s'agit plus particulièrement de favoriser l'accès à la culture et à la connaissance du

patrimoine, de divers publics spécifiques auxquels il convient d'accorder une importance toute particulière (personnes âgées, personnes handicapées, scolaires,...). Le Conseil Général tient ainsi à réaffirmer sa volonté de mettre en œuvre une politique culturelle et patrimoniale génératrice de lien social et de solidarité intergénérationnelle.

#### **B.4.4. Eviter les inondations des lieux habités en associant les acteurs locaux**

Le département du Haut-Rhin constitue historiquement, de par sa géographie et son hydrologie, une zone à risque d'inondation. Près des 2/3 de la population sont potentiellement exposés à ce risque, mais plus d'un siècle de travaux d'aménagements hydrauliques a permis de les protéger contre la crue centennale. Il en résulte un patrimoine de 200 km de digues et d'une cinquantaine de barrages ou bassins de rétention, de 10 000 à 12 000 000 m<sup>3</sup>, qu'il faut entretenir, mettre aux normes et surveiller.

Le Département et les syndicats de rivières sont particulièrement mobilisés pour la protection des populations et des outils industriels contre le risque d'inondation. Chaque année plusieurs kilomètres de digues sont mis aux normes et des études de danger sont conduites pour évaluer l'état des ouvrages.

Il reste une dizaine de communes qui sont encore exposées à un risque d'inondation dès la crue décennale. Le Département conduit les études en vue de leur proposer des dispositifs de protection efficaces, tenant compte des enjeux locaux, ainsi que du fonctionnement global du bassin versant. Les protections des biens se font de façon rapprochée, pour préserver le maximum de zones inondables naturelles, et l'impact des projets est compensé par l'aménagement de bassins écrêteurs de crues.

La gestion du risque de coulées d'eaux boueuses fait l'objet d'un diagnostic spécifique dans le cadre des GERPLAN. Les solutions apportées privilégient la réduction des ruissellements à la source, par l'animation auprès des agriculteurs et le financement de Mesures Agro Environnementales Territorialisées (MAET) spécifiques. Lorsque ces mesures de prévention ne suffisent pas, des bassins de rétention sont aménagés en amont des zones à enjeux. Ces bassins peuvent faire l'objet d'aménagements connexes de zones humides et de zones de phyto-remédiation, qui ont un impact positif sur la qualité de l'eau.

Les travaux d'aménagement en techniques végétales et les plantations d'arbres ainsi que leur entretien sont confiés à des associations d'insertion par le travail de personnes en difficulté. Cela permet de donner une fonction sociale à l'aménagement des cours d'eau.

Le Département associe les écoles des villages et les Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (CINE) pour leur faire découvrir les rivières et les zones humides, voire même participer aux plantations.

Les zones humides acquises dans le cadre des Espaces Naturels Sensibles sont ouvertes au public et les digues de protection contre les inondations sont aménagées en itinéraires de « promenade nature » pour que les habitants puissent s'approprier leur rivière et apprécier leur environnement.

#### **B.4.5. Des actions pour favoriser la sécurité et le confort des déplacements**

Assurer la sécurité et le confort des déplacements le long des 2 542 kilomètres de routes départementales est une des politiques majeures de la collectivité en faveur de l'épanouissement des haut-rhinois et de l'attractivité économique du territoire.

Cette politique volontariste du Département en la matière se décline en trois domaines différents : l'infrastructure, l'éducation et l'information.

Les actions de la collectivité sur l'infrastructure concernent d'abord le réseau existant emprunté quotidiennement par les haut-rhinois :

- La maintenance de conditions de circulation confortables et sûres (renouvellement des couches de roulement et de la signalisation) ;
- L'amélioration de la sécurité : mise en conformité du bornage et des panneaux d'entrée et sortie d'agglomération, mise en conformité des dispositifs de retenue et d'écrans moto, traitement des obstacles latéraux (arbres, têtes de buse de sécurité,...), amélioration de la perception de l'infrastructure (plots de bordures, ...), amélioration de la lisibilité de la route en analysant la pertinence de la signalisation existante (suppression des limites de vitesse inutiles,...), mise en place d'équipements dynamiques pour informer l'utilisateur de conditions de circulation dégradées...

Les interventions du Département préparent également l'avenir au travers de la réalisation de travaux neufs comme la sécurisation d'échangeurs, la construction de carrefours ou la réhabilitation des traverses d'agglomération.

En matière d'information et de sensibilisation, le Département participe activement aux actions visant les deux roues motorisés, le « Markstein » et « l'Anneau du Rhin » (mise en place de la signalisation temporaire, de la signalisation informant de l'évènement, mise à disposition d'un camion pour sensibiliser à l'existence des angles morts, participation au village sécurité routière, distribution de cadeaux aux participants,...).

Ces deux rassemblements sont l'occasion de sensibiliser les motards au respect des règles du code de la route, de rappeler les fondamentaux d'une conduite en sécurité et d'inciter les motards à préserver le cadre de vie des riverains de la route, notamment en matière de nuisances sonores.

A l'occasion de la fête nationale du vélo, la collectivité a organisé le 27 mai 2011, une journée « vélo ». Cette journée festive d'information et de sensibilisation a rassemblé les acteurs du vélo, l'agence départementale du tourisme, la DDT et les forces de l'ordre.

Sur le plan de l'éducation, le Département accompagne des jeunes conducteurs au travers de trois dispositifs : Conduite accompagnée 68 (600 dossiers en 2010), AJC Pro 68 et Scooter 68.

La démarche « Conduite accompagnée 68 » a été élaborée à partir du dispositif national de conduite accompagnée. Son objectif est de la rendre plus attractive d'une part (soutien financier), et de renforcer son programme pédagogique d'autre part.

La démarche AJC Pro 68 (conduite accompagnée dans le cadre professionnel) portée par l'Union des Groupements Artisanaux, le Conseil Général du Haut-Rhin, la CRAM et la Préfecture, a pour but de faire bénéficier les jeunes apprentis des avantages de la conduite accompagnée dans un cadre professionnel.

Enfin, la démarche "Scooter 68", menée en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, est destinée à sensibiliser les jeunes de 14 à 18 ans, cyclomotoristes et déjà titulaires du Brevet de Sécurité Routière, au respect des autres usagers de la route, ainsi qu'aux risques encourus.

#### **B.4.6. L'accessibilité dans les transports**

Le Conseil Général du Haut-Rhin va arrêter en 2011 son schéma directeur d'accessibilité dans ses transports publics. Il sera mis en œuvre progressivement dès 2012 avec des premiers investissements pour les arrêts de bus.

L'objectif est de mieux prendre en considération les besoins de déplacement des personnes à mobilité réduite ou présentant un handicap qui peut rendre leur transport par nos lignes problématiques dans leur configuration actuelle.

L'effort de la collectivité départementale portera tant sur les matériels que sur les infrastructures au sol.

#### **B.4.7. Déviation et aménagement des traverses d'agglomération**

Depuis de nombreuses années le Conseil Général développe des politiques visant à améliorer les conditions de vie des communes traversées par le réseau routier départemental. Celles-ci revêtent deux aspects principaux :

La sécurité en traverse d'agglomération initiée à partir des années 1990 a pour objectif la réalisation d'aménagements qui modèrent la vitesse des véhicules dans les villages. Ils se traduisent par la création de trottoirs, de piste ou bandes cyclables ainsi que diverses installations qui permettent aux piétons et aux cyclistes de se réappropriier l'espace public. Ces réalisations ont également eu pour effet d'améliorer considérablement le cadre de vie des habitants. Au bilan, depuis 2000, ce sont près de 172 opérations qui ont été conduites en partenariat avec les communes pour un investissement cumulé du Département de plus de 60 M€

Les déviations d'agglomération, dont quelques-unes sont d'ores et déjà en service, certaines en travaux et plusieurs en projet, ont pour objet, certes d'améliorer les conditions générales de déplacement sur le réseau routier départemental, mais surtout d'extraire une circulation, généralement forte avec un taux de poids lourds élevé, du centre des villages. Elles ont pour effet d'améliorer la sécurité des modes de déplacements doux, de diminuer les nuisances sonores et la pollution améliorant ainsi le bien-être des riverains.

### **B.5. Finalité 5 : une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

#### **B.5.1. Développement de modes de production et de consommation responsables**

- Domaine de l'Eau

En assainissement, en plus de l'optimisation des consommations énergétiques, l'effort du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration (SATESE) porte sur la promotion de traitements tertiaires naturels, sans besoins supplémentaires d'énergie.

En matière d'eau potable, le SATEP a rédigé un Carnet de Bord diffusé à l'ensemble des communes ou syndicats exploitant en régie leurs installations ; ce document incite notamment au suivi et à l'amélioration des rendements des réseaux, pour éviter le gaspillage des ressources et de l'énergie en cas de pompage. Les schémas d'interconnexion développés par le service visent tous la mutualisation des ressources en cas de pénurie, de manière à éviter des redondances en matière de sécurisation qualitative ou quantitative.

En 2012, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, l'effort de réflexion portera, grâce à la révision du plan départemental de collecte et de traitement des déchets, sur les filières boues valorisant les gaz à effet de serre (digestion, méthanisation...), ou consommant peu d'énergie (compostage sur lits plantés de roseaux).

- Agriculture

Le Département soutient les agriculteurs engagés dans des démarches respectueuses de l'environnement dans le cadre des GERPLAN par l'intermédiaire des Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAET) couvrant 11 000 ha (8 200 ha en montagne et 2 800 ha en plaine et Sundgau), engageant 550 Agriculteurs pour un montant total annuel de 700 000 €.

Le Département soutient également fortement des filières courtes par l'intermédiaire de différents points de vente et informations mis en place dans le cadre des GERPLAN (50 000 € annuels) et par l'intermédiaire de l'abattoir départemental, permettant aux éleveurs de faire abattre leurs bêtes à proximité de leur exploitation et de les faire découper, pour réaliser une vente directe ou dans les commerces locaux.

Enfin, le Département soutient la rénovation des bâtiments d'élevages et leur insertion paysagère dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE), le soutien annuel étant de 260 000 € jusqu'en 2013.

### **B.5.2. Concilier développement avec gestion des risques et préservation de l'environnement**

Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 habitants par km<sup>2</sup> dans les fonds de vallées et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques a permis la mise en place d'une importante cartographie des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les ouvrages de protection contre les crues permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Département a mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

### **B.5.3. Des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres**

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement.

Dans les règlements des consultations il est demandé aux entreprises de remettre, à l'appui de leurs offres, un volet contractuel sur les mesures qu'elles s'engagent à mettre en œuvre lors de l'exécution des travaux. Les points sensibles du chantier sont identifiés et doivent faire l'objet de propositions de la part des entreprises avec possibilité de présenter des variantes.

Certains appels d'offres comprennent également des clauses de performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés.

### **C. PERSPECTIVES**

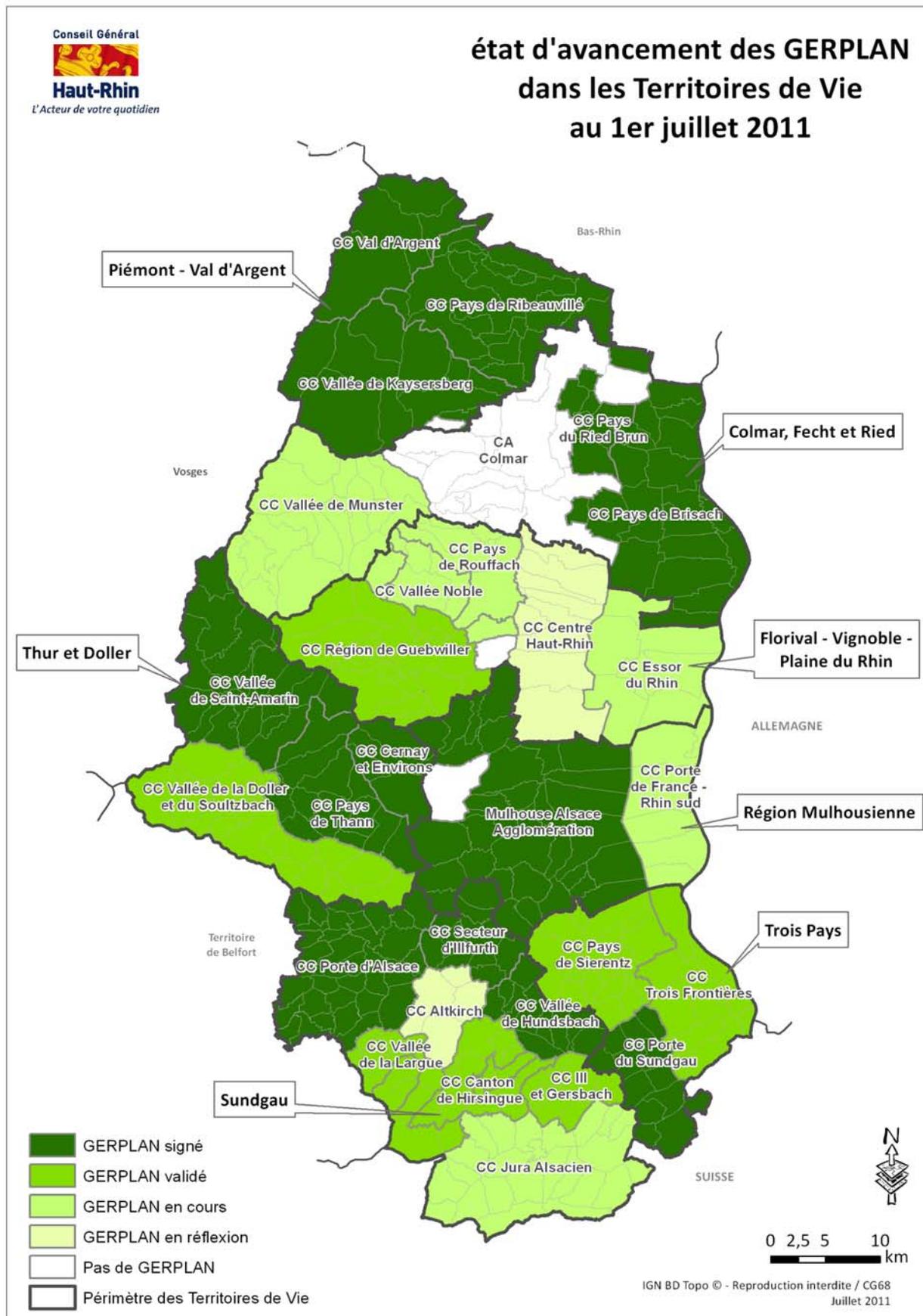
Ce rapport vous a présenté les nombreux axes du développement durable où le Département joue un rôle souvent moteur. Malgré le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, je vous propose de maintenir notre effort dans ce domaine indispensable pour l'avenir.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

État d'avancement des GERPLAN au 01/07/2011



## LE LABEL CINE

C'est sous l'égide de l'ARIENA et dans le cadre d'une étroite collaboration entre les 3 collectivités alsaciennes que le principe du LABEL CINE (Centres d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) a vu le jour. Le dispositif correspondant est progressivement mis en place à partir de 2002 et 7 structures sont labellisées en 2003, dont 5 dans le Haut-Rhin. Ce label est une première nationale et d'autres régions s'intéressent à ce dispositif. Il est attribué par l'ARIENA (propriétaire de la marque) sur avis d'une commission où l'on retrouve les collectivités, les services de l'Etat, les associations.

Le label vise à :

- Contribuer à la qualité des prestations
- Définir une stratégie de réseau
- Faciliter l'identification des acteurs
- Garantir une démarche de suivi et d'évaluation.

Lors de la première vague de labellisation, 8 structures alsaciennes ont obtenu le label CINE pour une période de 3 ans :

Dans le Haut-Rhin	Dans le Bas-Rhin
Maison de la Nature du Sundgau à Altenach	Maison de l'Eau et de la Rivière du Donnenbach
Le Moulin à Lutterbach	Maison de la Nature à Munchhausen
Petite Camargue Alsacienne à Saint-Louis	CPIE du Ried à Muttersholtz
Atouts Hautes Vosges à Wildenstein	
<i>complétés plus récemment par</i>	
Observatoire de la nature à Colmar	Maison de la nature à Lorentzen
Jeunes pour la Nature (JPN) à Hirtzfelden (en cours)	

Le label CINE est une marque de qualité, d'excellence, c'est pourquoi ces structures deviennent les fers de lance de la nouvelle politique concertée et doivent, à terme, jouer localement le même rôle que l'ARIENA au plan régional, dans le but de promouvoir le développement durable à travers :

- Le changement des comportements des usagers
- La mobilisation des moyens sur les thèmes « Eaux / Air / Milieux naturels / Paysages »
- La promotion des publics scolaires et publics organisés en réseau
- Le développement des partenariats entre établissements scolaires et structures d'éducation à l'environnement.

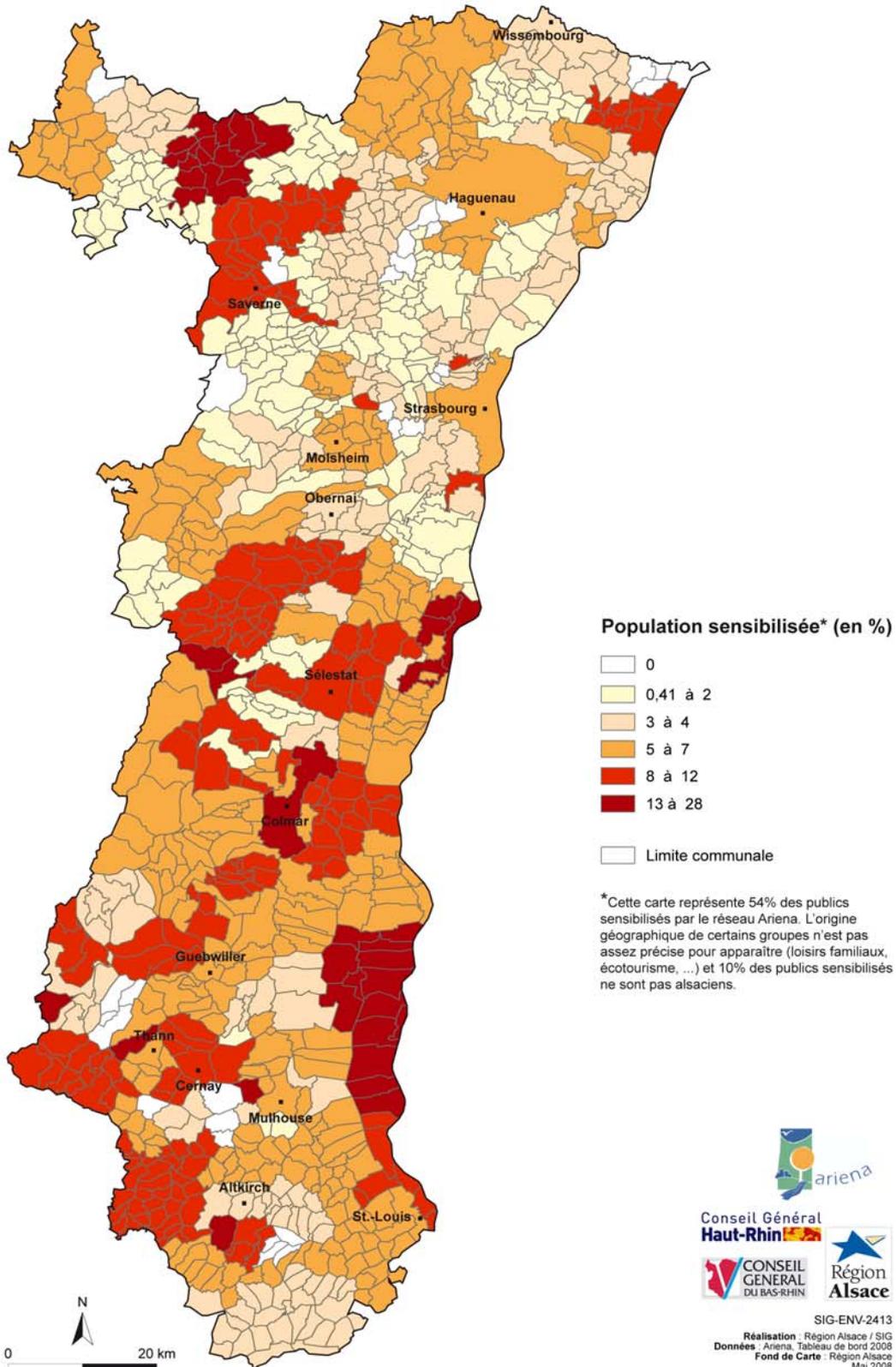
Les principaux thèmes sur lesquels est orienté l'appel à projets annuel sont :

THEMES	ENJEUX
EAU	- Préserver la qualité des ressources en eau - Eviter les gaspillages - Restaurer les milieux humides
AIR	- Améliorer la qualité de l'air - Diminuer les consommations énergétiques - Inciter à l'utilisation des transports collectifs
MILIEUX NATURELS ET PAYSAGE	- Maintenir un cadre de vie de qualité et la biodiversité - Agir en faveur de la biodiversité - Promouvoir la consommation de produits locaux et respectueux de respectueux de l'environnement.

## La couverture géographique des animations

### Education à l'environnement en 2007

Taux de personnes sensibilisées par commune en Alsace



## Dispositif alsacien d'éducation à l'environnement

### Offre haut-rhinoise

	<b>Spécialité</b>	<b>Code ville</b>
ALTER ALSACE ENERGIE	Economie d'énergie – développement durable	LUTTERBACH
ATOUTS HAUTES VOSGES	Faune – flore Hautes Vosges	WIDENSTEIN
CINE DU MOULIN-LUTTERBACH	Faune – flore périurbaine + problématiques Déchets	LUTTENBACH
ECOMUSEE D'ALSACE	Patrimoine naturel et historique	UNGERSHEIM
ENJEU NATURE	Faune – flore plaine	GUEBWILLER
LE LUPPACHHOF « Clé des Champs »	Ferme pédagogique	BOUXWILLER
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	Ornithologie + faune sauvage locale	STRASBOURG
MAISON DE LA GEOLOGIE	Géologie – histoire	SENTHEIM
MAISON DE LA NATURE DU SUNDGAU	Faune – flore Sundgau	ALTENACH
NATURHENA	Nature et bilinguisme	RIEDISHEIM
OBSERVATOIRE DE LA NATURE DE COLMAR	Faune et flore périurbaine + problématique Eau	COLMAR
PARC ZOOLOGIQUE ET BOTANIQUE DE MULHOUSE	Faune – flore calée sur programmes SVT	MULHOUSE
PETITE CAMARGUE ALSACIENNE – CINE DE L'AU	Faune – flore des zones humides + muséographie nature	SAINT-LOUIS
SAUMON RHIN	Faune piscicole et salmonidés	OBERSCHAEFFOLSHEIM
SOCIETE HISTOIRE NATURELLE DE COLMAR	Faune – flore + muséographie zoologique	COLMAR
VIA LA FERME	Ferme pédagogique	BURNHAUPT-LE-HAUT
VIVARIUM DU MOULIN	Insectes locaux – faune et flore des collines calcaires	LAUTENBACH-ZELL

**Les participants**  
(derniers chiffres connus Tableau de Bord ARIENA 2010)

**110 000 participants différents ont bénéficié d'une animation encadrée.**

<b>Tableau de bord Ariena 2009 Récapitulatif des publics sensibilisés par 26 structures haut-rhinoises et régionales</b>		Nombre de Participants	Nombre de Participants différents	Nombre de journées- participants
<b>SCOLAIRES</b>				
1 - séjours classe de découverte				
	maternelle	108	108	367
	cycles 2 et 3 du primaire	5423	5298	24973
	collège	558	558	2722
	lycée	30	30	15
	<b>total 1</b>	<b>6119</b>	<b>5994</b>	<b>28076</b>
2 - accueil à la journée				
	maternelle	6887	5859	4491
	cycles 2 et 3 du primaire	13326	8829	8443
	collège	3631	2798	1975
	lycée	2133	2100	1515
	<b>total 2</b>	<b>25977</b>	<b>19586</b>	<b>16424</b>
3 - interventions en milieu scolaire				
	maternelle	6680	4688	3312
	cycles 2 et 3 du primaire	33410	21746	20292
	collège	4012	2951	1796
	lycée	1651	1438	2087
	<b>total 3</b>	<b>45753</b>	<b>30823</b>	<b>27486</b>
	<b>total scolaires</b>			
	maternelle	13675	10655	8170
	cycles 2 et 3 du primaire	52159	35873	53708
	collège	8201	6307	6491
	lycée	3814	3568	3617
	<b>TOTAL SCOLAIRES (1 à 3)</b>	<b>77849</b>	<b>56403</b>	<b>71986</b>

4 - centre de vacances et de loisirs (CVL)			
séjours en centre ou itinérant	1599	1006	4399
intervention en CVL	452	305	707
total 4	2051	1311	5106
5 - centre de loisirs sans hébergement			
animation à la journée, club ou mercredi nat	9794	5896	6914
interventions en structure, en centre aéré	1370	1019	2093
total 5	11164	6915	9007
6 - chantiers (jeunes et adultes)			
total 6	97	59	413
<b>TOTAL LOISIRS (4 à 6)</b>	<b>13312</b>	<b>8285</b>	<b>14525</b>
<b>TOTAL SCOLAIRES ET LOISIRS (1 à 6)</b>	<b>91161</b>	<b>64688</b>	<b>86511</b>
7 - adultes et familles			
sensibilisation de salariés des administrations, des collectivités et leurs élus	866	753	668
sensibilisation de salariés d'entreprises	534	511	269
intervention pour un comité d'entreprise	189	189	132
sensibilisation à l'environnement dans une offre touristique	527	527	257
sortie-visite (petits groupes hors offre touristique)	9514	9087	4296
conférence, débat, soirée à thème	4772	4650	2340
maraudage	2445	2445	1206
<b>TOTAL ADULTES ET FAMILLES (7)</b>	<b>18847</b>	<b>18162</b>	<b>9170</b>
<b>TOTAL SCOLAIRES, LOISIRS ET ADULTES (1 à 7)</b>	<b>110008</b>	<b>82850</b>	<b>95681</b>
	Nombre de participants	<i>Durée en jours</i>	Nombre de journées-participants
9 - formations			
formation professionnelle ou apparentée	701	145	2530
formation enseignement supérieur	433	11	252
formation des enseignants	884	33	735
formation des animateurs	447	38	868
formations autres	998	58	1017
<b>TOTAL FORMATIONS (9)</b>	<b>3463</b>	<b>285</b>	<b>5402</b>
<b>TOTAL ANIMATIONS ENCADREES sauf grand public (1 à 7 + 9)</b>	<b>113471</b>	<b>86313</b>	<b>101083</b>
8 - grand public			
visite libre SANS guide ou animateur MAD	67838		
visite libre AVEC guide ou animateur MAD	21466		
Animation sur stand thématique	16088		
<b>TOTAL GRAND PUBLIC (8)</b>	<b>105392</b>		
<b>TOTAL SENSIBILISATION (1 à 9)</b>	<b>218863</b>		

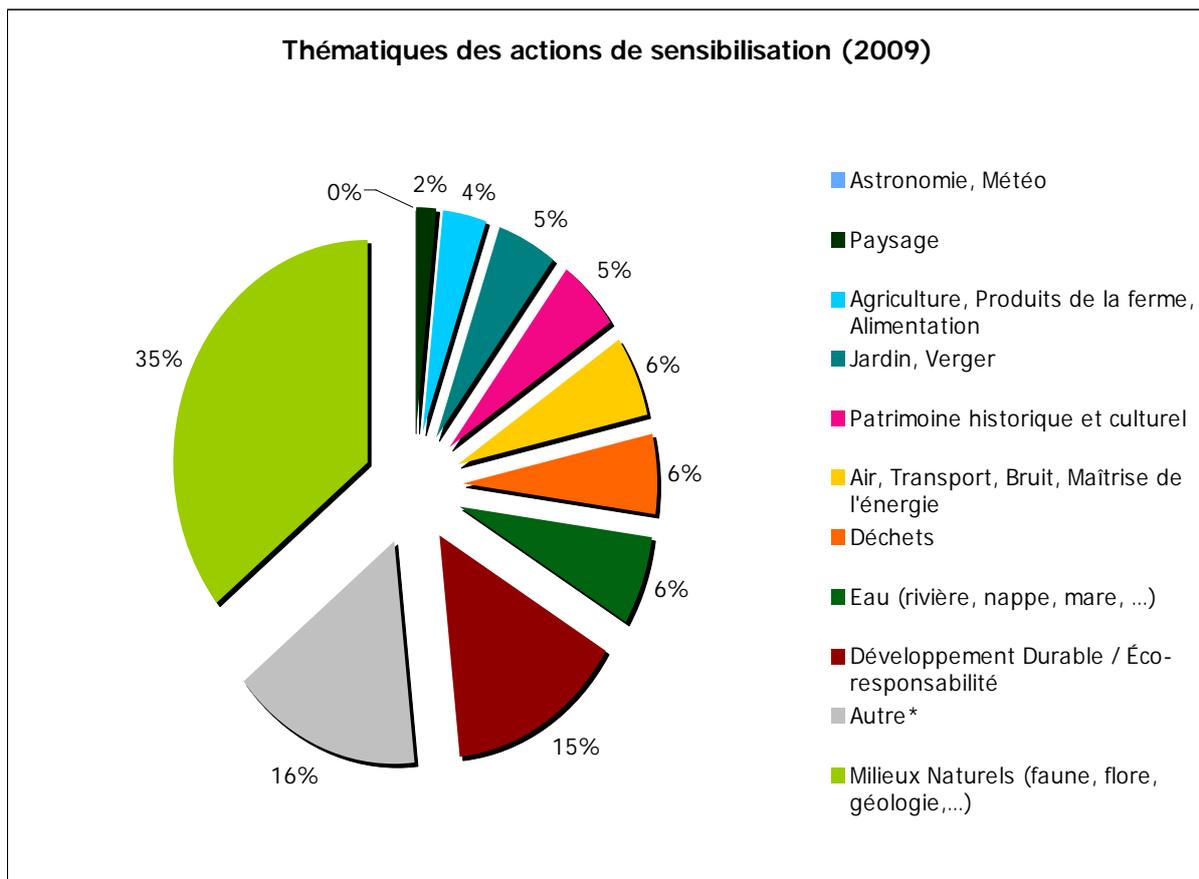
### L'offre haut-rhinoise

De façon générale, on remarque une baisse du nombre global de participants. Bien que les scolaires constituent toujours le public majoritaire des actions de sensibilisation (62%), un tassement de l'activité scolaire se dessine depuis 2005, au profit du public adulte (+ 21 % en 2007) et de loisirs (+ 15 % en 2007). L'activité 2010 se stabilise à **218 000 participants**.

Le nombre de journées participants permet de mesurer le volume d'animation réalisé par les associations d'éducation à l'environnement : il correspond au nombre de personnes sensibilisées multiplié par la durée de l'intervention.

L'indicateur du volume d'activité confirme la baisse du nombre d'actions de sensibilisation depuis 2003 et celle qui concerne notamment le public scolaire. Le public jeune reste le public prépondérant des actions d'éducation à l'environnement (58 % de scolaires et 33 % de loisirs en 2007).

#### Les thématiques abordées :



## Exemples d'actions par type de grandes thématiques

# Création de vergers traditionnels



Préserver le patrimoine naturel, l'eau et la biodiversité

**où?** à Chavannes-sur-l'Étang, communauté de communes de la Porte d'Alsace

**quand?** en 2010

**quoi?** création d'un verger communal de 48 ares constituant une zone tampon entre habitations et champs cultivés à l'entrée nord du village



5 communautés de communes

483 fruitiers hautes tiges

752 arbustes

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

## Renaturation de milieux humides

Préserver le patrimoine naturel, l'eau et la biodiversité



**où?** à Sigolsheim, communauté de communes de la vallée de Kaysersberg

**quand?** en 2008 et 2009

**quoi?** renaturation d'une zone humide et création d'un chenal de crue le long de la Weiss, afin de rétablir les fonctionnalités écologiques et hydrauliques de ce cours d'eau



8 communautés de communes  
22 sites

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

# Requalification paysagère et environnementale



Améliorer le cadre de vie et les paysages

**où?** à Cernay et Watwiller  
communauté de communes de Cernay  
et environs

**quand?** depuis 2007

**quoi?** amélioration de la qualité paysagère et de la  
fonctionnalité écologique de zones industrielles  
et d'activités



5 communautés de communes  
19 ha

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

## Aménagements spécifiques pour lutter contre les inondations ou l'érosion

Prévenir les problèmes érosifs et hydrauliques



**où?** à Hundsbach, communauté de communes de la vallée de Hundsbach

**quand?** en 2009

**quoi?** construction d'un seuil franchissable sur le Thalbach, en remplacement du seuil cuvette détruit lors d'une violente montée des eaux



8 communautés de communes  
19 aménagements hydrauliques

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

## Promotion des circuits courts



Encourager l'agriculture

**où?** à Holtzwihr, communauté de communes  
du Pays du Ried Brun

**quand?** en 2006 et 2007

**quoi?** communication auprès des habitants  
pour faire connaître le marché paysan



10 communautés de communes  
8 marchés paysans, 2 AMAP  
2 magasins de producteurs

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

## Sensibilisation aux enjeux de la démarche GERPLAN

Favoriser un bon climat socio-économique



**où?** à la maison de la nature du Sundgau, par  
les 8 communautés de communes du Sundgau

**quand?** en 2010

**quoi?** animations destinées aux habitants (lecture de  
paysage, marché de produits fermiers, débat  
sur l'agriculture de proximité) afin de fêter le  
10<sup>e</sup> anniversaire de la démarche GERPLAN



19 communautés de communes  
13 animations

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

## Les mesures agro-environnementales territorialisées (MAET)



**où?** sur 18 communautés de communes

**quand?** de 2008 à 2010

**quoi?** engagement volontaire des agriculteurs, en contrepartie d'une compensation financière, à maintenir ou créer des prairies dans un objectif de lutte contre l'érosion des sols, de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones inondables et du cadre de vie



**2 865** ha contractualisés  
**248** agriculteurs

Les chiffres « au total » correspondent au cumul départemental 2000-2010 des actions menées relevant du même type que celle présentée dans la fiche.

Exemples de supports pédagogiques



